



# Les Rencontres de l'U2P

26 septembre 2019

**Paris**  
**Maison de la Mutualité**

## Sommaire

LES RENCONTRES DE L'U2P .....	3
ALAIN GRISET ; PRESIDENT DE L'U2P.....	3
MURIEL PENICAUD, MINISTRE DU TRAVAIL.....	7
LA REFORME DES RETRAITES .....	13
Alain GRISET Président de l'U2P .....	13
Jean-Paul DELEVOYE, Haut-commissaire .....	16
DEBAT .....	23
POINT SUR L'ANNEE ECOULEE.....	28
LES ENTREPRISES DE PROXIMITE, LA LOI PACTE ET LE PACTE PRODUCTIF .....	32
Alain GRISET Président de l'U2P .....	32
Thomas COURBE, Directeur général des entreprises, Ministère de l'Economie.....	36
LE REGARD DES FRANÇAIS SUR LES ENTREPRISES DE PROXIMITE.....	39
Jérôme FOURQUET Directeur du département Opinion et Stratégie d'entreprise, IFOP .....	39
DEBAT .....	42
LA LOI DE FINANCES 2020.....	51
Alain GRISET Président de l'U2P .....	51
Éric WOERTH, Président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale.....	52
CLOTURE DES RENCONTRES .....	58

*La journée a été animée par Audrey PULVAR.*

## **Les Rencontres de l'U2P**

### **Audrey PULVAR**

Soyez les bienvenus pour ce nouveau rendez-vous des Rencontres de l'U2P. J'avais eu le plaisir d'animer l'édition 2018 et, comme l'année dernière, plusieurs intervenants prendront la parole tout au long de la journée. En revanche, à la différence de l'édition 2018, nous n'aurons que des séances plénières et pas d'ateliers.

Une bonne manière d'entamer la journée pourrait être de revenir succinctement sur un sondage réalisé. 92 % des Français ont une opinion positive ou très positive de la notion de proximité. On sait que les commerçants, artisans, TPE et professionnels libéraux incarnent parfaitement cette proximité. Pour les Français, ce sont d'ailleurs ces professions qui l'incarnent le mieux. Quasiment 9 Français sur 10, très exactement 89 %, vous font confiance et considèrent que vous leur apportez du mieux dans leur vie quotidienne. Comment ne pas saluer cet état de fait ?

Je vous propose d'entamer notre matinée, avec la Ministre du Travail, Muriel PENICAUD, le Président de l'U2P, Alain GRISET, et les quatre Vice-Présidents, Patrick LIEBUS, Michel PICON, Joël MAUVIGNEY et Bernard STALTER.

### **Alain GRISET ; Président de l'U2P**

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les partenaires, chers collègues et chers amis, je tiens en préambule à remercier Muriel PENICAUD d'avoir accepté d'ouvrir les Rencontres U2P 2019. Vous étiez déjà parmi nous en 2018, dans cette même salle, et nous apprécions de tenir avec vous ce dialogue dans la durée.

Dans une récente interview, vous disiez qu'œuvrer à l'accès du plus grand nombre au travail était le combat de votre vie, sans doute l'un des plus exigeants. Nous partageons tous ici votre détermination. Nous avons la conviction que les entreprises de proximité ont beaucoup à offrir aux jeunes comme aux adultes en termes d'emploi et de formation. Je voudrais saluer ici le travail que vous avez accompli, Madame la Ministre, au sein du gouvernement durant l'acte I du quinquennat. Le gouvernement actuel ne compte pas de Ministre de l'artisanat dans ses rangs mais nous pourrions presque parler, compte tenu de votre investissement, d'un Ministère du travail, de la formation et de l'artisanat.

## **I. Ordonnances Travail et réforme de la formation professionnelle**

### **1. La prise en compte des entreprises de proximité**

Avec les ordonnances Travail d'une part et la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage d'autre part, la réforme du droit du travail que vous avez conduite a pris en compte les priorités de nos catégories d'entreprises. Le rôle central de la branche professionnelle a été réaffirmé. Les ordonnances Travail donnent aux entreprises de proximité des marges de manœuvre en leur permettant d'adapter leur organisation du travail quand c'est nécessaire, au plus près des réalités du terrain. Vous nous avez également entendus sur la réduction du délai de recours devant la justice prud'homale et sur l'abandon des condamnations d'entreprises pour de simples questions de forme. Pour nos secteurs, ce dernier point était un sujet primordial.

L'U2P avait soutenu le principe de l'encadrement, grâce à un barème, du montant des indemnités de licenciement sans cause réelle ni sérieuse. Nous nous félicitons du récent avis de la Cour de cassation, confirmant, le 17 juillet dernier, que ce barème est bien conforme aux textes internationaux.

## 2. Mieux soutenir l'essor de l'apprentissage

Comme vous le savez, l'apprentissage est essentiel pour nos secteurs d'activité. Nous nous sommes félicités que le gouvernement décide d'en faire une priorité. Un an après le vote de la loi, nous constatons, comme vous l'avez souligné, Madame la Ministre, une hausse du nombre de contrats d'apprentissage. Cela dit, cette progression est un peu moins marquée dans nos secteurs, en particulier dans l'artisanat. Je veux redire ici combien il est indispensable d'améliorer la loi pour permettre à nos entreprises de contribuer à la hauteur de leur potentiel au développement de l'apprentissage. A cet égard, je voudrais évoquer trois points sur lesquels l'U2P demande au gouvernement d'agir dès maintenant pour soutenir encore davantage l'essor de l'apprentissage.

- Le premier point concerne la pièce centrale de la réforme, à savoir le coût contrat. Ce coût contrat installe un financement globalisé et correspond à un montant versé pour chaque apprenti au centre de formation par les Opcos. Ce montant est déterminé par les branches professionnelles. Il faut d'ailleurs féliciter l'ensemble de nos branches qui ont beaucoup travaillé dans des délais très courts et qui ont émis des propositions permettant au dispositif d'être opérationnel rapidement.

L'U2P demande qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le coût du contrat soit le même pour tous. En effet, la règle actuelle fait que les contrats d'apprentissage signés en 2019, sous convention régionale quinquennale, risquent d'être gérés durant toute la durée du contrat selon l'ancien référentiel, défini par le Préfet de région. Dans certaines situations, cela pourrait représenter des écarts du simple au double. Nous savons que sur ce sujet, vous avons votre soutien. Mais à ce jour, le dossier ne semble pas tranché au niveau interministériel.

- Concernant l'aide que l'Etat verse aux employeurs, la loi l'a limitée aux contrats d'apprentissage niveau bac. Nous approuvons la volonté du gouvernement de simplifier le dispositif d'aide aux entreprises. La complexité pour nos entreprises est toujours plus pénalisante. Le soutien prioritaire aux premiers niveaux d'études se comprend également. Pour autant, compte tenu des aspirations actuelles des jeunes et de l'évolution des métiers dans nos entreprises, l'U2P demande que l'aide de l'Etat puisse inclure les contrats d'apprentissage préparant à un diplôme ou un titre à finalité professionnelle jusqu'au niveau 3 (soit bac + 2). La loi pourrait en outre permettre de limiter ce nouveau cadre aux entreprises de moins de 50 collaborateurs, ou de moins de 20.
- Il est indispensable de modifier les critères de rémunération des apprentis. A l'heure actuelle, le critère pris en compte est l'âge, ce qui a des effets désastreux pour les jeunes entrant en apprentissage après le baccalauréat. On ne peut pas dire à un jeune de 21 ans qu'il est trop vieux et qu'il coûte trop cher ! Ces jeunes nous apportent beaucoup et ils doivent être rémunérés justement. Les critères des garanties jeunes pourraient par exemple être revus pour permettre à ces jeunes d'avoir une rémunération plus importante, sans pénaliser nos entreprises. Nous demandons donc que la rémunération de l'apprenti tienne compte, non pas de l'âge, mais du niveau de formation.

La démarche engagée par l'U2P en juillet 2018 afin de constituer un opérateur de compétences dédié à l'artisanat, au commerce de proximité et aux professions libérales a abouti au premier trimestre 2019. L'Opcos des entreprises de proximité a vu le jour. Nous nous en félicitons. Jadis, il y

avait 21 Opcas. Désormais, on compte 11 Opcos, dont un pour le périmètre des entreprises de l'U2P. Nous savons que votre détermination a été essentielle pour aboutir à ce résultat. Mais vous avez imposé le principe d'une gouvernance à égalité avec une autre organisation interprofessionnelle. Or la représentativité de la CPME dans le champ de l'Opcos a été confirmée comme étant très faible. Dans le champ de l'Opcos, pour les entreprises, les salariés ou les apprentis, la part des entreprises de l'U2P est de 73 %. Elle est de 15 % pour la CPME et de 10 % pour le MEDEF. La bonne logique voudrait que la représentativité dans l'Opcos soit proportionnelle à ces chiffres.

Nous souhaitons donc que la situation évolue afin de nous permettre de fonctionner dans de bonnes conditions. La réalité actuelle en effet, compte tenu de cette contrainte d'une gouvernance à égalité, est que le pilotage n'est pas aussi efficace qu'il pourrait l'être. Nous avons l'ambition de faire de cet Opcos un outil de référence et nous souhaitons que la réforme soit effectivement conduite. Cela suppose que la structure puisse être gérée de manière optimale, avec agilité et efficacité. A ce jour, la parité du collègue employeurs ne le permet pas, malheureusement.

### **3. Le fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise**

Je voudrais par ailleurs revenir sur le fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise. Nous avons eu besoin de votre appui sur ce dossier et je tiens à vous en remercier, même s'il a fallu obtenir l'accord du Ministère de l'Economie pour que la situation évolue positivement. Le transfert de la collecte des cotisations du Trésor à l'URSSAF a généré un problème de recouvrement auprès d'une partie des chefs d'entreprise. Vous avez agi pour éviter une rupture trop longue de prise en charge des demandes de formation pour l'année 2019. A cette occasion, vous avez lancé, avec l'appui de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, une réflexion globale sur le système de formation des travailleurs indépendants non-salariés afin de formuler des perspectives et des pistes d'amélioration en termes de gestion, de financement, de modalités de suivi et de contrôle. Le rapport de l'IGAS devrait être prochainement communiqué.

Pour nous, l'objectif central est de permettre à nos collègues de se former dans de bonnes conditions. Mais la prudence et notre expérience m'obligent à vous dire aujourd'hui que nous souhaitons que vous regardiez de près la gouvernance du dispositif. Nous ne devons pas retrouver au futur FAF l'horreur du CPSTI, au sein duquel l'U2P, qui est l'organisation qui a le plus de membres, dispose seulement d'un strapontin. La réalité de nos entreprises doit être prise en compte. Certaines organisations ont obtenu une représentativité au CPSTI et l'on se demande encore comment ce fut possible ! Je pense notamment au CNPL qui souhaite concurrencer l'UNAPL alors qu'en réalité, on se demande si cette organisation a réellement des adhérents. Le CNPL a deux sièges au sein du CPSTI et cela permet au MEDEF et à la CPME d'écraser l'U2P ; c'est inacceptable, clairement.

## **II. De l'assurance chômage à la représentativité, de nombreuses pistes de progrès**

2019 fut l'année du grand débat lancé par le Président de la République, en réponse notamment au mouvement des gilets jaunes. Comme tout le monde l'a constaté, ce mouvement comptait dans ses rangs des hommes et des femmes issus de nos secteurs d'activité. Parallèlement, un nombre important de nos collègues a directement subi les conséquences des manifestations (dégradations, impact sur l'activité, etc). Je veux saluer la disposition de la loi sur les mesures d'urgence économique et sociale qui autorise, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, une exonération d'impôt sur le revenu des heures supplémentaires décidées à l'occasion de ce mouvement. Nous aurions aimé que cette mesure s'accompagne d'une exonération des cotisations sociales, d'autant que nos entreprises sont

friandes de ces dispositifs d'exonération car ils correspondent à la nécessaire souplesse au quotidien.

## **1. Assurance chômage et santé au travail**

L'assurance chômage est un autre sujet à aborder ce matin. Les services du Ministère ont été largement sollicités sur ce plan, tout comme Patrick LIEBUS pour l'U2P. Je veux le dire très explicitement : l'U2P salue les mesures destinées à améliorer le retour à l'emploi des chômeurs et à rééquilibrer les comptes du régime d'assurance chômage. Un des sujets pour nos entreprises aujourd'hui est de trouver des salariés pour se développer. Si vous pouvons remettre les chômeurs au travail, nous y sommes donc favorables. De même, nous accueillons favorablement le choix du gouvernement d'exonérer les entreprises de moins de 11 salariés et les contrats en alternance du dispositif de bonus/malus.

En revanche, dans la mesure où nous comptons aussi dans nos rangs des entreprises de plus de 11 salariés, l'U2P ne comprend pas la décision de l'exécutif de surtaxer les structures qui utilisent des contrats courts. Les traiteurs par exemple ne prennent pas des contrats courts pour adapter leur gestion des ressources humaines, comme le fait la grande distribution. Les traiteurs prennent des extras car ils ont besoin plus ou moins régulièrement de main d'œuvre dans le cadre de leur activité. Il nous paraît normal qu'ils puissent le faire sans être sanctionnés. Nous espérons que vous pourrez tenir compte de ces collègues et inclure l'exonération pour les entreprises de plus de 11 salariés. Les contrats courts permettent aussi à des hommes et des femmes qui le souhaitent de travailler.

Notre approche de la santé au travail doit également être évoquée, d'autant que le gouvernement a demandé, il y a maintenant huit mois, aux partenaires sociaux d'engager une concertation sur le sujet de la réforme de ce secteur. Notre vision est pragmatique. Elle découle de l'expérience de nos branches et des besoins concrets de chefs d'entreprise. Compte tenu de ce que sont nos entreprises, nous croyons à la proximité. Oui à la réforme pour autant que le système qui soit issu de cette réforme de la santé au travail s'adapte à nos entreprises, et non l'inverse.

Les données actuelles montrent que nos entreprises sont celles qui bénéficient le moins des prestations des acteurs de la prévention en matière de santé au travail, notamment les services de santé au travail inter-entreprises. Une offre réaliste de services opérationnels doit exister au bénéfice de nos entreprises en réorganisant et en harmonisant les services de santé au travail inter-entreprises. Nous défendons en particulier un pilotage et une coordination au niveau national et régional des services de santé par les partenaires sociaux. Nous sommes en outre favorables au décloisonnement entre la médecine du travail et la médecine de ville. Ce fut d'ailleurs accepté pour les apprentis. Nous proposons donc l'extension du suivi de la santé au travail en direction des chefs d'entreprise sur la base du volontariat. Nous sommes enfin favorables au développement volontariste de la prévention car cette dernière fait partie de nos gènes. Nous demandons en outre que la réforme respecte les dispositifs déjà mis en place par les branches, en particulier par la CAPEB. Ces dispositifs en effet ont permis de sensiblement progresser ces dernières années en matière de prévention. D'une manière générale, nous préférons la prévention à la sanction. Avoir des chefs d'entreprise de proximité en bonne santé permet aussi d'avoir demain des entreprises en bonne santé.

## **2. La place des artisans, commerçants et professionnels libéraux dans le dialogue social**

Il est important que le dialogue social ne soit pas monopolisé par les très grandes entreprises. Nos entreprises doivent être en mesure de faire entendre leur voix. Cet équilibre est d'autant plus essentiel dans un contexte de restructuration des branches. L'U2P soutient cette évolution, à condition de respecter le principe de cohérence selon lequel une branche unit des activités dont

l'exercice est comparable. Or dans l'état actuel du droit, il y a un risque que l'expression des plus petites soit totalement annihilée (70 % du droit d'opposition pour le seul MEDEF). J'ajoute que le Tribunal de Grande Instance de Paris vient de débouter, le 17 septembre dernier, l'organisation du bâtiment membre du MEDEF qui tentait d'empêcher la négociation des partenaires sociaux sur le projet de convention collective des entreprises de moins de 11 porté par la CAPEB. Le juge a estimé que le caractère très hétéroclite du champ du secteur du bâtiment ne peut que justifier davantage le recours à ce choix du critère, plus objectif et en définitive moins discutable que la taille de l'entreprise.

La réflexion menée par l'U2P pour aller vers une représentativité équilibrée des organisations patronales s'est construite dans ce contexte. Nous vous avons d'ailleurs envoyé cinq propositions. Dans la mesure où nous allons dénoncer l'accord qui était jusqu'à présent dominant entre les trois organisations patronales, nous vous demandons de réformer la représentativité des organisations pour que nous ayons enfin notre véritable place dans le dialogue social.

Le monde du travail évolue et nous en sommes conscients. Nous n'y sommes pas opposés. Les plateformes par exemple se développent. Néanmoins, il n'est pas acceptable que sous couvert de plateformes un certain nombre d'entreprises ne payent ni charges sociales ni cotisations. Nous demandons l'équité fiscale et sociale entre toutes les entreprises, ni plus, ni moins.

## **Muriel PENICAUD, Ministre du Travail**

Monsieur le Président de l'U2P, cher Alain GRISET, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, je vous remercie des propos tenus et salue le travail commun accompli depuis maintenant plus de deux ans. Les rencontres avec le Président de l'U2P et les Vice-Présidents sont très régulières. Nous nous rencontrons en outre sur le terrain et nous échangeons fréquemment pour mettre en place ou améliorer les grands systèmes sociaux.

Je suis certaine que nous partageons tous un point essentiel, au cœur de tous nos dispositifs institutionnels, à savoir la valeur du travail, des territoires et de l'émancipation par la formation et l'apprentissage. Ce socle commun est primordial à mes yeux. En effet, c'est sur cette base que l'on peut construire, améliorer, transformer tous les dispositifs qui freinent ou qui au contraire aident au développement des activités de proximité et de l'emploi dans vos secteurs. Vous représentez près de 3 millions d'entreprises, dont 1,3 million qui ont des salariés. Le potentiel de développement est donc conséquent, pour les entreprises qui ont déjà des salariés comme pour les autres. C'est ma priorité car l'emploi est d'abord et avant tout créé par les petites et moyennes entreprises. La moitié des salariés en France travaille dans les PME. 80 % des créations d'emploi se font dans les petites et moyennes entreprises. Certes nous avons besoin des grands Groupes qui sont des phares internationaux et qui donnent de l'activité à des fournisseurs mais le tissu économique du quotidien, sur l'ensemble du territoire, est celui des petites et moyennes entreprises, à commencer par les artisans.

Comme nous le disions, nous avons déjà mené plusieurs batailles. Nous avons obtenu des avancées importantes mais il reste encore beaucoup à faire.

## I. Les réformes du début du quinquennat

### 1. Les ordonnances Travail

Les ordonnances Travail furent la première réforme du quinquennat. Le Président de la République, quand il était en campagne, l'avait clairement annoncé car nous savions que des freins importants au développement économique et à l'emploi existaient dans notre pays. Nous avions en tête deux points :

- Prendre réellement en compte la situation des petites entreprises ; un des problèmes de la négociation professionnelle ou interprofessionnelle tient au fait que les plus disponibles pour négocier, du côté patronal comme du côté syndical, sont statistiquement davantage issus des grandes entreprises, pour des raisons évidentes.
- Le droit du travail doit partir de la situation réelle et pragmatique des entreprises, en commençant par les plus petites, et non l'inverse.

C'est ici toute la logique des ordonnances Travail. La loi fixe les principes mais les modalités d'application supposent que l'on parle des situations de terrain. Si cela fonctionne pour les petites entreprises, cela fonctionnera pour les grandes. C'est pourquoi les ordonnances Travail modifient par exemple plusieurs points en matière de dialogue social. La souplesse de négocier a été prise en compte. Les barèmes prud'homaux pour leur part répondaient à une angoisse permanente de chefs d'entreprise, confrontés à une incertitude juridique et financière qui était *de facto* un frein à l'embauche.

Nous avons aussi pris une mesure qui fait que le Ministre du travail ne peut étendre un accord que s'il a pris en compte la situation des petites entreprises. C'est dans la loi. On s'assure ainsi qu'un texte est applicable dans les petites entreprises. Ce n'est pas encore totalement entré dans les mœurs mais je peux vous assurer que tout une série d'accords est en cours d'examen ; les services du Ministère sont en train de vérifier que les textes sont applicables sans susciter des dommages et sont adaptés.

Je pratique avec ferveur les sorties sur le terrain. Depuis mon arrivée en fonction, je compte d'ailleurs près de 140 journées hors de Paris. J'ai donc rencontré un certain nombre de professionnels ! A l'automne 2017, la priorité était de voir comment les ordonnances Travail étaient connues et comprises. C'était en quelque sorte le service après-vente des textes votés. Après avoir rencontré des milliers de petites entreprises, la notion qui revenait le plus souvent était la fin de la « peur d'embaucher ». Pour moi, s'il fallait résumer les ordonnances en une notion clef, c'est la plus importante. Certes le champ des branches a été renforcé mais lever ce frein à l'embauche, qui était à la fois juridique, financier et psychologique, était notre priorité.

Début 2018, le terrain s'est fait l'écho des difficultés des entreprises pour trouver les ressources, les compétences, et embaucher. L'U2P a réalisé des sondages sur ce point, tout comme l'INSEE par exemple. Les études montrent qu'une entreprise sur deux, *grosso modo*, a du mal à recruter. C'est un sujet prioritaire pour nous. Nous cherchons à développer l'emploi et les entreprises doivent être en mesure de croître. Pour cela, elles ont besoin de compétences. Dans le même temps, plus d'un million de jeunes sont dans les limbes si je puis dire, ni dans l'apprentissage, ni à l'école ni en entreprise. De surcroît, nous comptons un nombre important de demandeurs d'emploi, même si depuis deux ans, nous pouvons nous féliciter de la baisse du taux de chômage, passant de 9,6 % à 8,5 %. Comment ne pas avoir mal au cœur quand on rencontre un chef d'entreprise qui dit ne pas avoir candidaté pour tel ou tel marché car il n'avait pas trouvé les ressources ?



## 2. La liberté de choisir son avenir professionnel

La loi relative à la liberté de choisir son avenir professionnel fut notre 2<sup>ème</sup> réforme. Les réflexions communes sur ce dossier avaient été lancées à l'automne 2017, avec notamment un Livre blanc de l'APCMA. L'idée de base est ce considérer que la formation professionnelle et l'apprentissage sont clefs.

### II. L'apprentissage, voie d'excellence

Vous et moi savons que l'apprentissage est une voie d'excellence. C'est une voie de passion. Un apprenti sur trois crée ou reprend ainsi une entreprise. L'opinion publique n'en est pas toujours convaincue et vos entreprises se heurtent à cet état de fait depuis des décennies. Un travail de fond a donc été conduit durant des mois avec les partenaires sociaux, les régions, les partenaires de terrain pour gommer tous les obstacles administratifs, réglementaires, culturels (la dimension la plus sensible !) et financiers. Le système était en outre géré bizarrement puisqu'une bonne partie de la taxe d'apprentissage n'allait pas à l'apprentissage. Sans argent, il était impossible de développer les CFA. Des freins existaient du côté des entreprises comme du côté des jeunes. Sans entrer dans le détail de la réforme, je considère que nous avons levé nombre de freins, sans doute une grande majorité d'entre eux.

Il reste sans doute quelques points de friction mais plusieurs freins, sur l'âge, sur la rémunération, sur la vie de l'entreprise, sur les obligations réglementaires, ont été gommés. Les dispositions anciennes, pour 4 aides et 3 guichets différents, imposaient par exemple une forte implication de l'expert-comptable pour toutes les démarches. Maintenant tout est plus clair, notamment pour les coûts coté employeur (65 euros la première année pour un apprenti, 440 la deuxième). La rémunération des jeunes a en outre été augmentée. C'est une des réformes essentielles de ce début de quinquennat. Le Président est du même avis et il parle fréquemment de l'apprentissage. Tous les pays qui ont un faible taux de chômage des jeunes disposent d'un système d'apprentissage puissant. Ce n'est pas la voie unique mais c'est une voie essentielle.

Je pense aux récents Worldskills de Kazan. Où qu'on soit, dès qu'on rencontre des apprentis, on ne peut être que frappés par la passion des jeunes. Certains estiment que les « les jeunes ne veulent pas travailler ». Cela dépend. Quand ils trouvent quelque chose qui les passionne, ils sont volontaires et ambitieux. J'en suis à ma 40<sup>ème</sup> visite de CFA. Vous connaissez ces jeunes qui sont dans vos entreprises. Ils sont vraiment passionnés par leur métier. Certains ont un talent incroyable. Si l'environnement est nutritif, avec un maître d'apprentissage qui permet au jeune de se développer, la relève sera assurée.

Nous venons de dépasser le seuil de 458 000 apprentis en France. C'est la première fois. De surcroît, tous les secteurs sont concernés par la hausse du nombre d'apprentis. L'augmentation touche ainsi l'artisanat, les professions libérales, etc. Le champ industriel est en train de rattraper son retard car traditionnellement, l'on comptait très peu d'apprentissage industriel. Les grandes entreprises s'impliquent largement sur ce plan, ce qui est positif car ces entreprises peuvent couvrir toute une filière et un territoire.

Une deuxième bonne nouvelle était moins prévisible. Le frein culturel commence à être levé ; lors des deux dernières rentrées, les demandes de jeunes sortis de 3<sup>ème</sup> pour aller vers l'apprentissage ont progressé de 40 %. Là encore, c'est une première pour notre pays. La hausse est de 20 % dans l'enseignement supérieur. La campagne que le Ministère a initiée, en la confiant à trois jeunes en master de Communication, a rencontré un certain écho. Ces jeunes ont sillonné la France, y compris l'Outre-Mer, pour diffuser des podcasts avec des apprentis et ainsi faire connaître leurs parcours. Ces podcasts et épisodes liés comptent 16 millions de vues sur les réseaux sociaux.

La prochaine campagne, qui sera une nouvelle fois confiée à des jeunes, se déroulera auprès des parents. Quand les parents sont artisans, la passion est contagieuse et dans les CFA, on trouve souvent des enfants d'artisans. Mais il faut que l'apprentissage soit valorisé auprès de tous les parents. Enfin, il reste à prendre en compte l'école. En la matière, une des grandes avancées de la loi avenir professionnel est le travail mené de concert avec l'Education nationale, ce qui est une nouveauté. La loi prévoit ainsi que tous les collèges et lycées de France organisent avec les régions et les professionnels deux semaines de découverte des métiers chaque année (en plus du stage). Investissez donc les collèges et les lycées. Ce ne sont pas des fiches métiers qui vont convaincre les jeunes mais bien une rencontre avec un professionnel passionné.

C'est aussi pour cette raison que nous avons lancé les prépas apprentissage. Certains jeunes peuvent méconnaître les contraintes d'un contrat de travail, comme se lever le matin tous les jours, méconnaître également les codes de l'entreprise (travail en équipe, objectifs, performance, respect du client, etc), ou manquer en partie de savoir être professionnel. Ces parcours peuvent en outre aider des jeunes qui ne savent pas réellement quels métiers pourraient les intéresser. 330 prépas apprentissage vont ouvrir leurs portes. Vos secteurs sont largement représentés.

Le développement de l'apprentissage ne s'est pas fait au détriment des contrats de professionnalisation. Ces contrats progressent également, de 5 %. Nous n'avons donc pas siphonné un dispositif pour alimenter un autre.

En matière de coût contrat, je salue tout d'abord le travail des branches, tout comme Alain GRISET l'a fait. En quelques mois seulement, le travail a été très bien fait. Il existait auparavant des aberrations étonnantes. Pour un CAP cuisiner, des régions donnaient 2 500 euros par an tandis que d'autres donnaient 12 500 euros. Les branches ont repris toutes ces données et fixé un coût contrat métier par métier. Près de 12 000 métiers ont ainsi été traités. 90 % des coûts contrat ont été reconnus en « première lecture », ce qui montre que le travail avait été très bien réalisé.

Le coût au contrat moyen défini par les branches et reconnu par les branches est supérieur de 7 % au coût réglé par les régions. On ne pouvait pas le savoir à l'avance. Votre secteur qui avait cette crainte a demandé que l'on conserve pour l'instant le coût précédent et que la transition vers le nouveau système ne soit pas trop rapide. Nous l'avons accepté. Mais cela crée un autre problème dans l'autre sens, je l'entends. Nous devons donc au niveau du gouvernement prendre une décision car la Ministre du travail ne décide pas toute seule.

### **III. Formation des chefs d'entreprise, représentativité patronale et santé au travail**

Concernant la formation des chefs d'entreprise, la révolution numérique et la transition écologique, voire l'évolution des clients et des matériaux, font qu'un grand nombre de métiers évoluent à une vitesse considérable. Il faut que le chef d'entreprise, comme les salariés, puisse se former. Le passage vers l'URSSAF a effectivement engendré un problème ponctuel. Le Ministère du travail a été saisi et examine le dossier avec les services du Ministère de l'Economie et du Ministère de la Santé. Le rapport de l'IGAS sera présenté le 2 octobre prochain. Un projet de loi sera le moment venu proposé. Il faut certainement pérenniser le financement et éviter les ruptures dans la prise en charge.

Vous avez évoqué la problématique de la représentativité patronale. Il existe de fortes tensions dans certaines branches. Bref, c'est un dossier brûlant ! Je comprends vos inquiétudes. La représentativité patronale a été encadrée par la loi du 5 mars 2014. Le 2 mai 2016, l'UPA, la CGPME et le MEDEF avaient finalisé une position commune pour mesurer l'audience patronale. Cette position commune avait été transcrite dans la loi du 8 août 2016. Si cette situation doit être

modifiée, il faut refaire le travail et avoir des discussions entre les organisations patronales avant d'envisager une transcription législative ou réglementaire.

Comme la discussion n'a pas encore eu lieu, je ne peux pas ce jour préjuger de la suite. Concernant le décompte du nombre de salariés et d'entreprises dans le calcul de l'audience, les procédures sont déjà assez avancées sur le dossier. Cela dit, j'entends l'expression des petites entreprises, qui craignent de ne pas être assez représentées, avec un poids suffisant, dans les négociations collectives de branche et interprofessionnelle.

Un groupe d'experts va être mis en place pour analyser cette problématique, avec des juristes et des économistes notamment. Il faut examiner la situation factuellement et trouver une solution qui fonctionne pour le futur. La situation change, il est normal que les textes évoluent. Reste que la première étape est la discussion avec les trois organisations patronales, comme ce fut le cas il y a quelques années.

Je voudrais dire un mot de la santé au travail. Une mission parlementaire, dont un des rapporteurs était Charlotte LECOCQ, s'est notamment penchée sur le sujet en 2018. La mission a confirmé ce que vous vivons tous les jours, à savoir que les petites entreprises et les grandes, au-delà des cotisations payées, ont un accès différent aux services de santé au travail. D'ailleurs, nombre de petites entreprises n'ont quasiment pas accès aux services de médecine du travail. Cela me préoccupe à deux titres :

- Le système est inéquitable puisque les entreprises règlent des cotisations ;
- Les salariés des petites entreprises sont moins bien couverts que ceux des grands groupes, alors même que la prévention est une priorité.

Parallèlement, en France, nous ne progressons pas sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Les chiffres sont stables depuis 10 ans, ce même si certains secteurs ont été très volontaires. Je voudrais à cet égard saluer le secteur du bâtiment. Le secteur est pionnier sur ces sujets, en structurant par exemple une démarche de prévention.

Je visitais récemment un service de santé au travail dans les Pyrénées Orientales. Près de 200 chefs d'entreprise étaient présents dans les locaux car ils ont mis en place un système de check up annuel. C'est une démarche intéressante à mes yeux car la santé au travail concerne tout le monde, salarié comme chef d'entreprise. Sur le sujet de la future réforme du système de santé au travail, je suis ouverte à vos propositions.

Vous avez besoin de compétences pour développer vos entreprises. Les jeunes, les salariés en reconversion et les demandeurs d'emploi peuvent être séduits par vos métiers. Je crois qu'il faut appuyer ce momentum pour que l'attractivité de vos secteurs soit encore plus connue et que vos recherches en matière de recrutement soient largement communiquées. C'est un espoir pour la jeunesse et c'est une nécessité pour vos entreprises. Ensemble, nous pouvons faire encore plus. Sachez que je suis prête à vous aider.

*Trois comédiens de la Ligue d'improvisation interviennent sur scène pour illustrer les propos tenus durant cette première partie de la matinée.*

*C'est notamment l'occasion de rappeler que les 3 millions d'entreprises représentées par l'U2P incarnent parfaitement la proximité et que les jeunes en apprentissage peuvent être passionnés par les métiers de l'artisanat, du commerce et des professions libérales.*

## **La réforme des retraites**

**Alain GRISET**  
**Président de l'U2P**

Monsieur le Haut-commissaire, je vous remercie d'avoir accepté notre invitation et de nous consacrer un peu de votre temps, pour un échange approfondi et je l'espère constructif. Nous y sommes d'autant plus sensibles que votre emploi du temps est chargé, avec ce matin une réunion du Conseil d'Orientation des Retraites et cette après-midi, un déplacement à Rodez avec le Président de la République.

La réforme des retraites est un sujet majeur du quinquennat, sujet qui concerne tous les Français et qui demeure au cœur du pacte social et républicain. Un tel sujet nécessite de l'écoute, de l'attention et je veux témoigner ici, auprès de l'ensemble de nos collègues, de votre disponibilité et de votre volonté d'aborder les nombreux thèmes liés à cette réforme. Cette disponibilité est aussi celle de votre équipe qui fait preuve à notre égard d'une grande attention depuis maintenant plus de 17 mois. Au cours des prochaines semaines, vous aurez pour mission d'organiser le second temps de la concertation, avec l'ensemble des acteurs du champ de la retraite. Vous aurez à conduire les travaux de préparation de la réforme, dont le Premier Ministre a tracé les grands principes et précisé le calendrier lors de son intervention devant le Conseil Economique, Social et Environnemental, le 12 septembre dernier.

### **I. Face à un dispositif universel de retraite, de nouveaux questionnements**

Comme vous ne l'ignorez pas, Monsieur le Haut-commissaire, nombre de Français et beaucoup de professions s'interrogent face aux conséquences du big bang à venir et de la création d'un dispositif universel de retraite. Ces questionnements multiples donnent une idée du défi qui vous attend et qui nous attend collectivement.

Sans préempter le débat que nous aurons ce matin, je voudrais tout de suite noter que lors de mes déplacements en France, la question qui revient le plus souvent chez mes collègues porte sur le montant de la cotisation et le montant de la retraite. En d'autres termes, nos collègues se demandent si la réforme qui se dessine va les amener à payer plus de cotisations et ont des questions sur les droits garantis par le nouveau régime.

L'U2P représente près de 3 millions d'entreprises de proximité, artisans, commerçants et professionnels libéraux. Nous avons toujours dit qu'il était impossible d'envisager une hausse des charges sociales ou une diminution des droits à la retraite. Je précise incidemment que ces droits sont souvent bien maigres. Avec Michel CHASSANG puis Michel PICON, Présidents de l'UNAPL, nous avons, durant 18 mois, apporté et précisé nos propositions tous les 15 jours et souligné nos doutes, nos craintes, durant des réunions de plus de 3 heures. Le principe général était que nous n'avions pas d'opposition absolue à une réforme des retraites mais qu'il était hors de question pour l'U2P de signer un chèque en blanc.

Monsieur le Haut-commissaire, nous sommes des indépendants qui avons mis notre argent dans notre entreprise, entreprise que nous avons créée ou reprise. Le fait de fixer le plafonds de revenus servant au calcul des cotisations retraite du régime universel à un niveau de revenus allant jusqu'à 120 000 euros (soit 3 PASS, plafond annuel de la sécurité sociale) est pour nous inacceptable. Outre le fait de condamner les régimes complémentaires patiemment mis en place, il enlève toute

autonomie de gestion à des femmes et des hommes alors qu'ils ont choisi d'être indépendants et qu'ils considèrent donc cette autonomie comme un droit.

Sa liberté d'entreprendre caractérise un indépendant, tout comme sa capacité de faire des choix dans sa gestion. Il est seul maître de ses décisions dans l'entreprise. C'est pourquoi certains me disent que la réforme leur confisque leur liberté de choix.

Pour toutes ces raisons, nous considérons que le plafond devrait être fixé au plus à 1,5 PASS, c'est-à-dire 60 000 euros. Cela permettrait de laisser la possibilité de compléter ce système universel par de l'épargne librement choisie.

Le montant des cotisations est une question cruciale. C'est aussi une des plus sensibles, voire la plus sensible. Elle pourrait d'ailleurs conduire à la mobilisation de professions qui n'ont pas pour habitude de descendre dans la rue. Nous en avons d'ailleurs eu la démonstration il y a quelques jours. Dans votre rapport remis au Premier Ministre le 18 juillet dernier, vous préconisez, s'agissant des indépendants, la mise en place d'un barème des cotisations visant la convergence avec les salariés, et ce sans remettre en cause l'équilibre économique de leur activité. L'U2P compte dans ses rangs des infirmières qui payent 14 %, des artisans qui payent 24,75 % et des médecins qui payent 36 %. Le tout à atteindre est de 28,12 %. Apparaît donc ici une certaine complexité.

Je voudrais également rappeler que les travailleurs indépendants acquittent leurs cotisations retraite sur une assiette de nature différente de celle des salariés du privé et du public. Pour les professionnels en nom propre, cette assiette correspond au bénéfice. Cette situation est génératrice d'injustice car le bénéfice ne correspond pas au revenu pour un travailleur indépendant. L'U2P demande donc que les augmentations de cotisations qui résulteraient d'une convergence et d'une harmonisation des taux soient neutralisées par une modification de l'assiette actuelle. L'idée serait d'aboutir à une charge contributive stable. En d'autres termes, augmenter le taux, pourquoi pas ? Si et seulement si l'assiette est revue. Notre demande est d'avoir 0 euro de cotisations en plus.

Par ailleurs, la situation différenciée des indépendants impose une appréhension de ces différences au cas par cas, profession par profession afin qu'aucun artisan, commerçant de proximité ni professionnel libéral ne soit perdant dans cette réforme.

Ces demandes, dans un premier temps, ont semblé avoir obtenu un certain écho auprès du Premier Ministre. Il faut maintenant des chiffres pour vérifier ces bonnes intentions.

Parallèlement à cette question du niveau des cotisations, il y a celle des rendements que pourra garantir le régime. Sur ce point, Michel PICON a déjà eu l'occasion de vous interpellé à plusieurs reprises. Des questions demeurent sur cette problématique du rendement ; j'espère qu'elles seront levées aujourd'hui. En effet, nous avons cru comprendre, suite à nos échanges, qu'il y avait un rendement d'équilibre du système fixé à 5,5 %. Pour 100 euros de cotisés, le régime garantirait donc le versement de 5,5 euros de retraite par an, durant toute la durée de la retraite. Une fois des vérifications faites, il semblerait que le chiffre soit 4,95 et non plus 5,5. Nous souhaitons un éclaircissement sur ce plan afin d'éviter toute ambiguïté. La réforme ne pourra pas réussir si des doutes subsistent.

Comme vous le savez, l'U2P a la chance de représenter à la fois beaucoup d'entreprises et beaucoup de professions. On compte ainsi 122 organisations professionnelles à l'U2P. La durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite fait partie des thèmes souvent abordés. Le Président de la République y faisait d'ailleurs référence il y a quelques jours. Pour l'U2P, il est indispensable de maintenir en l'état le principe de carrière longue pour celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt. L'U2P a également la chance de représenter des professionnels qui ont commencé à travailler plus tard, après de longues études. Dès lors, l'impossibilité de pouvoir

liquider sa retraite à 67 ans, après 43 ans, ne peut pas être acceptée. Des collègues devraient travailler jusqu'à 72 ou 73 ans dans ces conditions. La réforme va bousculer de nombreuses situations catégorielles. Il est indispensable qu'il y ait des discussions bilatérales avec les professions connaissant ces situations particulières.

Il faudra à la fois beaucoup de pédagogie, beaucoup d'écoute et des propositions spécifiques pour qu'au bout du compte, le nouveau dispositif puisse être accepté.

Aussi la nouvelle phase de concertation lancée il y a quelques jours, dans le cadre des rencontres bilatérales avec le Premier Ministre, doit-elle être l'occasion de prendre en compte les nombreuses préoccupations exprimées et portées par l'U2P. Un calendrier d'ensemble a été proposé récemment pour que les échanges se poursuivent.

A défaut, et en l'absence de prise en compte de la situation des indépendants, le mécontentement qui s'exprimerait serait plus dangereux pour le gouvernement qu'il ne pourrait l'être avec les régimes spéciaux.

## **II. Gouvernance et devenir des réserves**

La gouvernance du nouveau système de retraite doit s'organiser, au regard de votre rapport, autour d'un Conseil d'administration dont la composition doit être paritaire, avec en son sein une représentation spécifique des travailleurs indépendants. Pour l'U2P, ce Conseil d'administration paritaire doit avoir l'entière maîtrise des paramètres de gestion, en particulier la détermination de la valeur du point, l'indexation des pensions, les coefficients à la liquidation sur le modèle bien connu de l'AGIRC-ARRCO. Si les dispositifs de solidarité financés par l'impôt doivent relever de la compétence de l'Etat, comme les conditions d'ouverture des droits ou de fixation du taux de cotisation, il nous paraît indispensable que l'avis du Conseil d'administration soit sollicité.

Lors de son intervention au CESE, le Premier Ministre est resté silencieux sur un autre sujet sensible, le devenir des réserves financières qui ont pu être constituées au fil des ans par certains régimes de retraite complémentaire. Ces réserves s'élèvent au total à plus de 130 milliards, dont 24 pour les professions libérales et 17 pour le régime des artisans commerçants. Monsieur le Haut-commissaire, vous comprendrez que les fourmis n'ont aucune envie qu'on leur fasse les poches pour aider les cigales qui n'ont pas mis d'argent de côté en prévision des jours difficiles. Si l'Etat devait faire main basse sur les provisions de nos régimes, qui ont été et qui demeurent sainement gérés, pour compenser les déficits des régimes structurels dans le rouge comme ceux de la fonction publique d'Etat, de la SNCF ou de la RATP, il s'agirait d'un véritable hold up, d'une spoliation et d'un *casus belli* pour l'U2P.

Dans le même ordre d'idées, nous n'avons aucunement l'intention d'être mis à contribution pour assurer une couverture retraite à ceux qui se sont engagés dans des dispositifs tels que la micro-entreprise qui sont des machines à fabriquer les démunis de demain. La solidarité nationale, oui. L'assistanat, certainement pas. L'U2P demande donc, pour les micro-entrepreneurs qui exercent leur activité sous ce régime à titre principal, une obligation de s'acquitter d'une cotisation minimale qui soit identique à celle acquittée par les travailleurs indépendants de droit commun. Lors de nos entretiens, vous avez maintes fois mis en avant la nécessité de l'équité du nouveau régime de retraite. Il serait naturellement incompréhensible et inacceptable que le choix d'un régime social et fiscal dérogatoire rompe cette équité promise.

De surcroît, vous avez souligné, là encore à maintes reprises, le principe « même métier, même droits, mêmes cotisations ». Chiche ! Nous partageons en effet ce principe et nous demandons sa mise en œuvre.

Le Premier Ministre a affirmé que la méthode que veut utiliser son gouvernement pour ce grand projet est la méthode de l'acte II du quinquennat, davantage d'écoute, davantage de dialogue avec les corps intermédiaires. Mais ces paroles et cet engagement du Premier Ministre seront jugés à l'aune de leur concrétisation. Comme en amour, il faut avant tout des preuves d'amour, et non de simples discours.

Lors de votre allocution d'investiture à la présidence du CESE, vous affirmiez qu'il fallait sortir du manichéisme car « en campant sur nos certitudes nous n'avons semé que des incertitudes ». A n'en pas douter, vous estimerez comme nous, Monsieur le Haut-commissaire, que vos propos d'alors peuvent s'appliquer au dossier de la réforme des retraites. La réforme ne sera comprise et donc acceptée que si elle se construit dans l'écoute, le dialogue, la concertation et la pédagogie. La réforme en d'autres termes ne peut pas fonctionner dans la verticalité. L'association du plus grand nombre, et en particulier des partenaires sociaux, doit être le marqueur de cette réforme. Il faudra écouter mais également entendre ce que les uns et les autres disent. L'U2P sera exigeante pour l'avenir des entreprises qu'elle représente mais demeurera toujours disponible pour un dialogue constructif.

**Jean-Paul DELEVOYE,  
Haut-commissaire**

Je sais que vous exprimez un certain nombre d'inquiétudes et d'interrogations. Plutôt que de revenir en détail sur les dimensions techniques de la réforme envisagée, je voudrais d'une part exposer les raisons pour lesquelles nous mettons en place un système de solidarité et d'autre part insister sur les concrétisations, ces fameuses « preuves d'amour », que vous avez mentionnées à l'instant.

Vous avez listé des points précis. Voulons-nous spolier vos réserves ? Voulons-nous étatiser le régime ? Voulons-nous augmenter vos cotisations et baisser vos pensions ? Ces questions sont au cœur de vos préoccupations et il est normal que nous y répondions. Je privilégie le dialogue et la franchise. Nous avons passé plus de 300 heures d'échanges avec les organisations syndicales. Nous avons échangé régulièrement avec Alain GRISSET et les Présidents CHASSANG et PICON. Ce n'est pas pour vous faire plaisir. Sur certains domaines, nous attendons vos propositions. Nous sommes également preneurs de vos interrogations car ces apports stimulent nos travaux et réflexions.

## **I. La mise en œuvre d'un système universel**

Pourquoi tentons-nous de mettre en place un système universel ? Si vous voulions quelque chose de confortable, de rassurant pour un climat électoral positif et qui ne perturbe personne, nous ferions tout sauf la mise en place d'un système universel de retraite ! Mais nous avons estimé qu'il était essentiel pour le pays de s'engager sur cette voie.

### **1. Rappels historiques**

A cet égard, il est certainement utile de faire un peu d'histoire. Des rapprochements peuvent en effet être opérés entre la situation actuelle et ce qui se passait en 1945. A la fin de la guerre, l'Europe est totalement détruite. Les responsables politiques, en Allemagne, au Royaume-Uni avec Beveridge, aux Etats-Unis avec Roosevelt, en France, avec les Gaullistes et les Communistes, avaient alors l'ambition de mettre en place un système de protection sociale. En France, les ordonnances de 1945 indiquent qu'il faut mettre en place un système permettant aux travailleurs de



faire face à l'incertitude du lendemain. Nous sommes aujourd'hui dans un monde où la disparition du futur et donc de l'espérance dans le futur frappe de plus en plus nos concitoyens. L'incertitude du lendemain est en train de créer des attitudes de désespérance, de radicalisation et de violence. Elle alimente en outre le populisme. Les idées de progrès économique et social sont remises en cause alors même que l'écho de la finitude de la planète se traduit par un phénomène de révolte des jeunes. Ces derniers accusent notre génération d'avoir été irresponsable, et ils ont raison.

Une deuxième dimension était présente en 1945. L'imprégnation des corporations demeurait très forte. A l'époque, la CGT ne faisait pas de congrès de salariés. Elle organisait des congrès de professions. Lorsque les Communistes et les Gaullistes ont souhaité mettre en place la déclinaison de l'universalité des droits *via* l'universalité des régimes, les corporations se sont dressées pour mettre en avant leurs spécificités, avec les agriculteurs, les ouvriers, les cadres, les artisans, les commerçants, etc. On compte ainsi à ce jour 42 régimes basés sur des solidarités professionnelles.

## 2. De nouveaux parcours professionnels pour un nouveau monde

Dans un monde dont on ne mesure pas la violence, l'ampleur et la rapidité de changements, l'utilisation des technologies débouche sur de fortes différences d'adaptation des consommateurs et des citoyens. Les responsables politiques et les administrations ont parfois du retard pour anticiper ces évolutions. Je prendrai deux exemples dans l'actualité :

- la faillite de Thomas Cook – une entreprise vieille de plus de 150 ans - n'est pas forcément une faillite de gestion, c'est le poids de la concurrence des offres alternatives de voyages par des plateformes ;
- la grande distribution et l'automobile sont confrontés à des problématiques similaires.

Dans ce cadre, est-ce que les systèmes politiques démocratiques seront capables d'accompagner des changements qui ne se feront plus en 2 ou 3 siècles mais en 20 ou 30 ans et qui toucheront, non plus des catégories, mais des millions de personnes ?

Les parcours professionnels vont être de plus en plus variés. Nous allons tous connaître dans nos vies des moments de fragilité, de maladie, de chômage, d'invalidité, de maternité, de vieillesse, etc. Quelles sont les politiques d'accompagnement à mettre en œuvre pour épouser ces moments de fragilité ? Deux réponses apparaissent ici. La pensée dominante à l'échelon planétaire est de type anglo-saxonne, où c'est chacun pour soi, avec de l'assurance. On voit ce que cela donne aux Etats-Unis par exemple, si l'on considère le développement des inégalités. L'autre voie est celle de la réflexion d'une solidarité collective qui tente de répondre à la question suivante : pouvons-nous dire à nos enfants et petits-enfants qu'ils n'ont pas à s'inquiéter pour leur retraite car la solidité de leur profession et de leur avenir sont garanties ?

On sait que l'intelligence artificielle va impacter les professions du droit, de la santé, du chiffre, etc. C'est un double traumatisme. La profession d'avocat se précarise déjà sensiblement et il est difficile d'avoir en tête l'image de la bourgeoisie moyenne, qui dispose *a priori* de moyens, alors que l'exercice d'une profession est caractérisée par une certaine précarisation. Un traumatisme de même nature touche des artisans, des commerçants, des agriculteurs, des auxiliaires médicaux, etc. Leurs revenus sont très inférieurs à 40 000 euros par an alors que certains travaillent énormément.

Nous avons estimé qu'il fallait apporter aux solidarités professionnelles, qui paraissent fragiles à terme, une solidarité de l'ensemble de la nation, ce pour plusieurs raisons. Premièrement intervient un souci de solidité. Deuxièmement, l'adaptabilité est importante car le monde de demain n'appartiendra pas aux plus puissants. Ce n'est pas le nombre de milliards ou l'ancienneté qui garantiront l'avenir. Je vois avec une grande tristesse les fermetures de magasins, avec des

devantures qui mentionnent parfois « à votre service depuis 1850 ». L'adaptabilité est certainement primordiale. On voit bien les défis permanents qui surgissent dans l'exercice de vos professions, par exemple face aux nouvelles technologies.

La troisième raison est peut-être la plus importante. Notre société se fragmente. La société n'est plus une communauté de destin, c'est une collection d'intérêts qui cohabitent et qui font que l'Etat est une fiction qui permet à chacun de vivre au détriment des autres. Si nous conservons cette segmentation, alors que nous devons affronter un avenir complexe, il me paraît évident qu'il sera impossible de faire face collectivement à des enjeux d'ampleur, comme les migrations, la répartition de la valeur ajoutée entre travail et capital, etc. La tradition de hiérarchisation sociale de la France débouchera alors sur des rivalités croissantes et ingérables. Le Français considère que son voisin est toujours mieux traité que lui. Sur les plateformes d'expression, les deux premières demandes exprimées étaient d'ailleurs la suppression du régime des parlementaires et celle des régimes spéciaux.

J'ai refusé de stigmatiser telles ou telles catégories car ce sont des citoyens comme nous. En revanche, nous allons effectivement embarquer dans la réforme la totalité des régimes, y compris le régime parlementaires et les régimes spéciaux. A nos yeux, le régime universel est un moyen de répondre à une demande d'équité très forte. Ma retraite sera-t-elle le reflet de mon travail ? En outre, est-ce que le calcul de ma retraite sera identique à celui de mon voisin ? Ce sont des interrogations que j'entends très régulièrement.

## **II. Une réforme ambitieuse**

Nous allons donc tenter de mettre en place un régime universel qui consacre la totalité des régimes. La loi devrait être votée avant la fin de la session parlementaire du premier semestre 2020, c'est-à-dire les mois de juin et de juillet. D'ici là, nous entamons la deuxième phase de nos discussions. Le lancement citoyen aura d'ailleurs lieu ce soir, avec le Président de la République. 4 ou 5 rendez-vous de ce type devraient avoir lieu, dont un avec le Premier Ministre. Nous organiserons en outre 150 à 200 rencontres avec des parlementaires sur l'ensemble du territoire. Une plateforme en ligne permettra de regrouper trois grandes catégories de points en suspens : les questions à poser au Haut-commissaire (et les réponses), l'avis par rapport aux préconisations du rapport et les suggestions. Cela permettra de développer une réelle interactivité avec les citoyens.

Un des gros avantages d'avoir placé le débat sur le régime universel est de voir tout le monde s'intéresser au sujet de la retraite. Un citoyen sur deux qui a entre 50 et 63 ans ne connaît pas le montant de sa retraite et ne sait pas comment fonctionne le système de retraite à la française. C'est la raison pour laquelle nous avons aussi demandé à Jean-Michel BLANQUER que l'on apprenne aux élèves ce qu'est le système de protection sociale. Les salariés demain pourront ainsi mieux comprendre pourquoi l'entreprise prélève 30 % sur les salaires. Ces ressources sont prises pour financer l'assurance chômage, la retraite, l'assurance maladie. Cet enjeu de pédagogie est central car il existe un risque générationnel. Si les jeunes ne veulent plus payer pour leur retraite, en estimant qu'ils n'en auront pas, ils refuseront demain de payer la maladie et le chômage. Cela serait une rupture de notre protection sociale.

Des rencontres bilatérales et sectorielles sont prévues. Avec vos représentants, nous examinerons donc les situations profession par profession. Alain GRISET comme Michel PICON sont de redoutables défenseurs de vos causes. Je tiens à saluer leur engagement car ma conviction est que nous devons retrouver le sens de la controverse. Dans notre pays en effet, personne ne sait plus écouter l'autre. Même en famille, on cherche à imposer son point de vue sans écouter son interlocuteur. Le débat politique en France consiste finalement à terrasser celui ou celle qui ne pense pas comme vous. La vérité n'est pas blanche ou noire, il est vital d'être challengé et de se

confronter à des avis différents. Cela permet d'affiner les propositions, d'éliminer les scories et donc d'avoir *in fine* de meilleures réponses.

## 1. Un système à points

Nous prévoyons de mettre en place un système à points. Le système à points est très avantageux par rapport à un système par trimestre car à ce jour, si vous n'avez pas 150 heures de SMIC, vous n'avez aucun trimestre. Demain, dès que vous travaillez, vous pouvez acquérir des points et chaque point sera monétisable et immédiatement traduit par une hausse de la pension.

Si la retraite est le reflet du travail basé sur toute la carrière, le passage de 25 ans à l'ensemble de la carrière produit une redistribution très forte, au profit des 40 % des retraites les plus faibles. Il faut donc se méfier des intuitions qui s'avèrent erronées. Apparaît un effet redistributif des carrières ascendantes et longues au profit des carrières heurtées et partielles.

D'ailleurs, que se passe-t-il si vous êtes obligé d'interrompre votre carrière (maternité, chômage, etc) ? Nous mettons en place des dispositifs de solidarité. Dans le système actuel, 75 % des cotisations assurent l'effet contributif tandis que 25 % d'impôts financent ces points acquis par la solidarité.

## 2. La correction d'injustices

Nous allons également faire en sorte de corriger différentes injustices du système actuel. Quand vous acquérez des points ou des droits à 25 ans, la véritable question est de savoir ce que valent ces points ou ces droits 40 ans plus tard, quand vous prenez votre retraite. La réforme Balladur fut extrêmement puissante sur la dimension budgétaire puisque sans les réformes engagées, par des gouvernements de gauche et de droite, les retraites auraient représenté 18 % du PIB. 70 milliards d'économies de dépenses ou de recettes supplémentaires ont été apportés à l'époque. Depuis 1993 cela dit, les salaires portés aux droits sont basés sur l'inflation. Or l'inflation évolue moins vite que les salaires. Cela représente une perte de 25 à 30 % des droits finaux. Nous allons le corriger ; si les points sont le reflet du salaire ou du traitement, nous aurons forcément à asseoir cette évolution sur les salaires.

D'autre part, le nouveau système favorise les poly-pensions. Quand vous avez plusieurs activités, si vous dépassez 4 trimestres, vous êtes plafonnés à 4 trimestres. Le plafond n'existe pas en termes de points car ceux-ci sont directement liés à vos revenus. Les capitaux points sont additionnés tous les ans et, à un âge que vous déterminerez selon le montant de la pension et la durée de votre retraite, vous déciderez de pouvoir partir en retraite. Nous avons prévu trois plafonds. Cela couvre 99 % des salariés (privé et public) et 95 % de la masse salariale. Avoir huit plafonds aurait fait que la solidarité profiterait aux revenus les plus importants. Avoir à l'inverse un seul plafond aurait fragilisé la solidarité et la solidité du dispositif. Une fois que la totalité de nos concitoyens est embarquée, vous pouvez réaliser la convergence des taux, des assiettes et des rendements. Il est alors possible d'appliquer le principe clef « à cotisation identique, retraite identique ; à métier identique, retraite identique ».

La suppression des catégories actives s'inscrit dans ce cadre. Le chauffeur de bus à Bordeaux doit avoir la même retraite que le chauffeur de bus à Paris. Nous avons conservé une différence pour les fonctions dangereuses (militaires).

Nous souhaitons appliquer le nouveau dispositif pour la génération 1963. Nous sommes en discussion sur la conversion car nous avons pris la décision de garantir 100 % des droits du passé. La conversion sera donc un des sujets à aborder au cours des prochaines semaines.

Le Président GRISET évoquait l'âge de départ. Le système que nous proposons offre-t-il des améliorations par rapport au système actuel ? Dans le système actuel, la durée de cotisation est de 42 ans pour la génération 63, de 43 ans pour la génération 73. L'âge d'entrée dans le monde du travail recule. Il est proche de 22 ans. Avec une carrière sans rupture, 22 et 42 égalent 64 ans pour un taux plein. Si vous voulez partir deux ans plus tôt, à 62 ans donc, vous avez deux ans de décote (soit  $-10\%$ ,  $2 * 5$ ). Mais il existe aussi une proratisation, à  $40/42^{\text{ème}}$  de votre retraite, ce qui fait alors  $4,75\%$  de moins. Dès lors, dans le système actuel, partir à 62 ans quand on a un taux plein à 64 ans est pénalisant, avec  $15\%$  de retraite en moins. Si vous n'avez pas la durée de cotisation nécessaire, vous êtes obligé d'aller jusqu'à 67 ans pour annuler la décote.

Quand on parle d'âge, il y a en fait 5 âges, l'âge légal, l'âge de liquidation, l'âge d'annulation de la décote, l'âge à taux plein et l'âge de la mise à la retraite d'office. Notre proposition est de concilier la solidité du régime par un âge d'équilibre (âge qui évoluera en fonction de l'espérance de vie, l'âge d'équilibre étant l'âge qui fait correspondre le montant des cotisations et le montant des pensions), ce qui permettra d'annuler la décote de 67 ans. Cela concernera les personnes qui commencent à travailler vers 25, 26 ou 27 ans. L'annulation de la décote se fera à partir de 64 ans.

Les femmes qui travaillent à temps partiel ont souvent des carrières heurtées et courtes. Elles sont obligées d'aller jusqu'à 67 ans pour annuler la décote. Cela concerne  $20\%$  des salariées. Si on ramène cette annulation à 64 ans, on apporte une réelle amélioration sociale pour les femmes, alors même que le niveau des pensions pour les femmes est inférieur de  $40\%$  à celui des hommes. Mais ne demandons pas au dispositif de retraite de corriger les dysfonctionnements du monde économique. Si les salaires des femmes restent inférieurs à ceux de leurs collègues, leurs retraites seront inférieures. Cela renvoie aux discussions sur l'apprentissage ou le service civique pour que les jeunes acquièrent des points immédiatement.

Des jeunes acceptent parfois de travailler sans protection de droits ou s'installent en auto-entrepreneurs. Si on laisse cela se développer de façon trop importante, cela fragilisera les recettes du système de protection sociale et surtout embarquera dans un système de *minima* vieillesse un grand nombre d'individus. Le régime d'auto-entrepreneur est intéressant pour découvrir le monde de l'entreprise et se mettre le pied à l'étrier. Mais à mon sens, cela doit être un régime dérogatoire limité dans le temps.

Vous parliez du rendement de 5,5. Je suis ravi de voir de nombreuses analyses apparaître. Nous nous sommes basés sur le chiffre AGIRC-ARRCO parce que les  $10\%$  évoqués par Alain GRISET correspondent aux  $10\%$  de cotisations déplafonnées. Si on les prend en compte, on arrive à 5,5. Sinon, c'est 4,95. Quoi qu'il en soit, c'est certainement autour de 5 que se trouve un rendement solide. Vous récupérez en effet en 20 ans ( $20 * 5$ ) les  $100\%$ , soit le montant des cotisations que vous avez versées. Nous sommes partis sur un cheminement clair : 20/25 ans d'éducation, 40/45 ans de travail et 20/25 ans de retraite. L'équilibre de rendement assure la solidité du système.

### **3. Cumul emploi/retraite et prise en compte des spécificités**

Le cumul emploi/retraite vous intéresse certainement. Si on réfléchit au travail des jeunes il faut aussi réfléchir au travail des seniors. Un travail intéressant est conduit par le Sénat et une mission a été confiée à Sophie BELLON. L'emploi des 50/55 ans a été plutôt bien orienté en France mais la donne est très défavorable pour les 55/60 ans. Des pistes de réflexion comme la retraite progressive, la retraite partielle sont étudiées. Nous disons que tout travail mérite salaire et que tout salaire mérite des droits.

Nous allons donc proposer de rétablir, pour les personnes de plus de 64 ans, le cumul emploi retraite. L'emploi sera générateur de droits si par exemple une entreprise fait revenir deux anciens salariés dont elle a absolument besoin pour un projet. Je ne suis pas de ceux qui estiment que le

travail des seniors freine le travail des plus jeunes. Des études montrent à l'inverse une synergie d'entraînement sur la croissance. Les équipes pluri-générationnelles fonctionnent mieux que les équipes générationnelles.

Une inquiétude porte sur l'augmentation des taux et la tentation de faire des chemins de convergence. Alain GRISET et Michel PICON ont insisté sur l'hétérogénéité des situations. Le système que nous proposons est un contrat social. Jusqu'à un plafond (40 000 euros), les cotisations sont identiques. A cotisations identiques, on peut justifier de mobiliser 100 % des outils contributifs de solidarité. Je pense notamment au minimum contributif. Cela concerne un nombre important d'agriculteurs et un nombre important d'artisans et de commerçants. Par rapport à votre situation actuelle, comment faire en sorte que l'élévation du taux de cotisation ne vienne pas peser sur la hausse de vos charges ? Nous avons travaillé pour gommer une injustice à mes yeux évidente. Sur les financements de sécurité sociale, vous payez l'impôt sur l'impôt. Vous payez sur un salaire hyper brut en quelque sorte. D'une manière générale, les Présidents GRISET et PICON peuvent reconnaître que tel ou tel principe est acceptable mais il reste à en définir les modalités, catégorie par catégorie. Ainsi, dans le cas présent, si votre assiette de cotisations de la CSG évolue pour se calquer sur celle des salariés, vous économisez un nombre important de cotisations à la sécurité sociale, soit moins de recettes pour cette dernière. Selon nos simulations, cette économie de cotisations de sécurité sociale correspond *grosso modo* à l'augmentation des taux de cotisation qui vous amène à 28 alors qu'on se situe autour de 24. Cette équation nous paraît parfaite. Mais elle ne l'est pas pour un certain nombre d'indépendants et de professions libérales.

Les avocats disent que leurs cotisations vont doubler. C'est totalement faux et nous l'avons écrit noir sur blanc. Nous avons indiqué que nous avons trouvé des solutions pour accompagner cette hausse par l'utilisation des réserves notamment. Il n'y aura quasiment pas d'augmentation, ce qui reflète d'ailleurs les prises de position du Conseil national du barreau. Ce dernier, en 2014, avait souligné une démographie qui mettrait en péril le dispositif vers 2046. Le Conseil avait annoncé une augmentation des cotisations et une baisse des rendements.

Notre volonté d'écoute traduit l'offre d'un chemin de convergence profession par profession. A situations différentes, réponses différentes. Il faudra donc dialoguer, lever les doutes des uns et des autres. Comme tout bon paysan, je considère qu'un problème bien posé est à moitié réglé. Je mets donc tout sur la table !

Les 25 % de solidarité correspondent aux femmes, aux enfants et aux travailleurs précaires. Ce sont là des débats de société intéressants. En matière de droits familiaux, 10 % pour le père sont prévus et 10 % le sont pour la mère quand un couple a trois enfants. Nous avons estimé que c'était trop favorable aux hommes. Le tout est ramené à un taux forfaitaire, dès le premier enfant. Notre société mélange désormais polymorphie des parcours professionnels et polymorphie des parcours conjugaux. Les personnes qui divorcent ne veulent plus que leur ex-épouse ou époux touche un centime. Une discussion avec la Chancellerie a débouché sur la prise en compte de la protection des femmes dans ce cas de figure et sur un divorce « solde de tout compte ». Si une compensation est nécessaire, elle doit être accordée dès le moment du divorce. Nous proposons un droit d'option pour choisir la pension de l'homme ou de la femme pour l'enfant, et non préjudiciable à la femme en cas de divorce. En outre, pour la réversion, il est prévu de garantir le revenu de pension à hauteur de 70 %.

Le projet de régime universel est d'abord et avant tout un projet de société. De plus en plus de salariés deviennent artisans, pour citer ce point. Apparaît alors un problème de changement de caisse. De plus en plus, on change de profession au cours de sa vie. Les professions elles-mêmes évoluent. Nous voulons offrir à chacun la certitude que demain sera assuré, quel que soit le statut de

sa profession. Chacun doit avoir la garantie de la nation sur une retraite décente et une société de travail performante.

## **Débat**

### **Daniel AUSER, Assureur**

Je m'interroge sur la gestion des actifs représentés par ces cotisations dans un régime universel. A ce jour, les régimes des différentes professions, pour leur volet de la retraite supplémentaire obligatoire, sont gérés en respectant plusieurs impératifs. Une des règles d'or est la diversification. Qu'en sera-t-il demain ?

### **Laurent RIGAUD, Président de l'U2P des Hauts de France**

Je tiens à remercier le Président et les Vice-Présidents pour le travail conduit au niveau national. Il est important de remonter les inquiétudes des territoires. Depuis des années, on travaille plus pour gagner moins. L'inquiétude maintenant sur le terrain est de savoir si nous allons payer plus pour avoir moins.

### **Monsieur DUJARDIN**

J'ai été agent d'assurance durant 42 ans. La profession connaît un déséquilibre structurel puisque l'on compte 12 000 actifs et 28 000 retraités. Malgré cela, nous avons réussi à avoir des réserves qui dépassent le milliard d'euros. Cela a été rendu possible par des cotisations plus importantes ; quand on payait 149 euros de cotisations, 100 euros partaient pour la retraite et 49 pour l'équilibre du régime. Nous avons donc fait de gros efforts pour obtenir ces réserves. Allons-nous conserver ces réserves ? Ou seront-elles utilisées pour des régimes moins vertueux que le nôtre ?

### **Serge THIVENIN, Président de la Fédération des retraités de l'artisanat et du commerce de proximité**

Avant de rencontrer Jean-Paul DELEVOYE dans quelques jours, je voudrais évoquer deux points. Le nouveau système de retraite a été évoqué à partir de la génération 1963. Reste à considérer la situation des retraités actuels. A ce jour, l'inflation est telle que depuis 2014, les retraités touchent une misère. Cela ne pourra pas continuer éternellement. Je suis très heureux d'avoir lu dans le rapport du Haut-commissaire la mention d'une prochaine revalorisation des retraites sur les salaires.

Par ailleurs, le rapport dans sa partie finale présente différents exemples, pour des personnes partant en retraite à 62, 64 et 66 ans. Sur les deux premières tranches d'âge, quand on fait la comparaison avec les retraites actuelles, il apparaît que les retraités futurs (à partir de 1963) sont pénalisés. Cela devient plus intéressant à partir d'un départ à 66 ans.

### **Jean-Paul DELEVOYE**

Concernant la gestion diversifiée, vous avez raison. Les réserves doivent être lues en brut et en net. L'AGIRC-ARRCO représente par exemple 70 milliards de réserves. Mais les droits garantis correspondent à 60 milliards. La réserve nette est donc de 10 milliards. Si dans le régime universel on embarque les passifs, on doit aussi embarquer les actifs. La véritable question est de savoir si c'est pour financer le budget. Pour éviter cette appréhension, nous avons estimé qu'il fallait mettre les ressources dans un fonds clairement périmétré, sous le regard des acteurs qui les ont constituées et qui sont membres du Conseil d'administration. En tout état de cause, la qualité d'optimisation des ressources est issue de la diversification. Nous sommes donc d'accord pour ne pas mettre tous les œufs dans le même panier.

Vous évoquiez ensuite les sur-cotisations. Des cotisations donnent des droits (les 100 euros dans l'exemple que vous citez) tandis que d'autres (les sur-cotisations) visent à équilibrer le régime. Le fait d'être inclus dans un régime universel qui absorbe de façon globale des déficits démographiques aurait peut-être permis aux assureurs d'éviter ces 49 euros de sur-cotisations dès le 1<sup>er</sup> euro. Apparaît ici toute la difficulté de la prévision car des retournements démographiques peuvent par exemple fragiliser un dispositif. Les agriculteurs par exemple en 1945 ne voulaient absolument pas rentrer dans un régime universel. Aujourd'hui, 85 % des retraites du monde agricole sont financés par l'impôt.

François FILLON a pu dire que le point était un système que les responsables politiques avaient inventé pour faire baisser les pensions. Je déplore le cynisme de cette affirmation. Mais comment éviter une baisse des pensions ? Quelle garantie apporter ? La solution est simplement d'asseoir la valeur du point sur les salaires. C'est la garantie que le point ne baissera pas, sauf si les salaires baissent. En cas de baisse des salaires, qui serait en toute hypothèse une catastrophe, on peut se demander si le système universel a une résilience plus forte que le système actuel. C'est manifestement le cas.

Vous avez cité la situation des retraités. Nous avons indiqué que si l'indexation de la valeur du point d'achat et de la valeur du point du service au moment où vous liquidez doit être basée sur l'évolution des salaires, il était impossible d'imaginer de faire évoluer les retraites sur les salaires. Pour garantir le pouvoir d'achat, même si l'inflation est faible, nous avons proposé de garantir l'évolution des pensions sur l'inflation. Pour certains, la situation des retraités alimente la croissance. Ne serait-il pas légitime que les retraités profitent aussi de la croissance, avec tous les aléas qui y sont liés ? Le rapport dans ce cadre propose une indexation sur le salaire moyen brut par tête (SMBT) moins 1,3 %. Cela revient à dire que si la croissance est supérieure à 1,3, les retraites augmentent plus vite que l'inflation. Et inversement. Il existe donc une part de risques ; mais à l'heure actuelle, le dispositif dépend de façon trop étroite de la croissance.

Vous avez également mentionné la problématique de l'âge. Que les choses soient claires : l'on rentre plus tard dans le monde du travail, vous partez plus tard à la retraite. Compte tenu du vieillissement de la population, on ne peut imaginer que l'on puisse conserver le même niveau de retraite à âge identique. Ceux qui affirment le contraire doivent soit augmenter les cotisations soit baisser les pensions. Si vous voulons garantir un niveau décent de pension, il va falloir partir plus tard en retraite. Le Conseil d'Orientation des Retraites a d'ailleurs clairement indiqué que l'âge de départ sera de 64 ans en 2025, contre 63,4 ans aujourd'hui.

### **Nicole RICHARD, coiffeuse**

J'ai commencé à travailler à 16 ans et je suis née en mars 1963. Rassurez-moi, Monsieur le Haut-commissaire, pour que je ne reproche pas à mes parents de ne pas m'avoir conçue trois mois plus tôt ! Les personnes nées en 1963 doivent-elles être inquiètes ou rassurées ?

### **Christian LOMINET**

Pour tout régime universel, des questionnements portent sur la valeur du point, sur l'indexation, sur les critères retenus, etc. Vous avez abordé ces points et confirmé que le point serait réévalué (en fonction des salaires moyens pour les actifs, en fonction de l'inflation pour les retraités). Reste la question de la future gouvernance paritaire de ce régime. Qui décidera des ajustements sachant que nous avons déjà connu des désindexations par le passé ?



### **De la salle (CPSTI)**

Ma question porte sur les conjoints collaborateurs. Nous ne pouvons pas faire fi des dispositions du RSI ou de l'Organic. Un conjoint collaborateur peut avoir cotisé, avoir signé des baux commerciaux, avoir signé des liasses fiscales, avoir noué des crédits, etc. Pourquoi les années durant lesquelles il n'a pas cotisé officiellement, ne sont pas prises en compte alors que précédemment elles l'étaient ?

### **De la salle (U2P Pays de la Loire)**

Nous parlions de l'année 1963. Les jeunes qui arrivent en apprentissage pour la plupart ont environ 15 ans. Leur horizon de retraite est maintenant vers 64 ans. Soit 49 ans de cotisations. Cela fait long pour une carrière.

### **Jonathan ELLA, avocat à Bordeaux**

Je suis âgé de 30 ans et je vous rejoins sur un point, nous n'avons pas d'espoir pour la retraite. Nous partons du principe que nous ne la toucherons jamais... Pourquoi voulez-vous réformer les retraites avant de réformer les statuts des métiers ? La réforme est-elle véritablement possible compte tenu de la situation du métier d'avocat par exemple ? Un jeune avocat bordelais qui démarre dispose d'un revenu brut mensuel moyen de 2 200 euros. C'est un brut d'indépendant, pas de salarié. Quand les 40 % de charges sont payés, il reste 1 320 euros par mois. La location d'un 40 m<sup>2</sup> à Bordeaux représente une dépense de 720 euros. Il reste donc 600 euros pour les dépenses courantes. Les cotisations vont certainement augmenter. Aurons-nous les moyens de nous en sortir ? Nous voulons manger grâce aux fruits de notre travail, pas grâce à de l'assistanat. Vous avez fait beaucoup pour les jeunes notaires et pour les jeunes huissiers. Faites pareil pour les jeunes avocats et réformez le métier comme le statut du collaborateur libéral (y compris pour le droit au chômage).

### **Jean-Paul DELEVOYE**

Réfléchir à la mise en place d'un système universel de retraite prend intrinsèquement en compte les jeunes d'une part, le travail d'autre part. Les théories économiques contemporaines suscitent de nombreuses questions et la situation dans de nombreux pays, avec notamment la stagnation des salaires, ne semble pas très durable. Lorsque 1 % des personnes possèdent 50 % de la richesse mondiale, la durabilité est insoutenable.

Quand on examine les situations, profession par profession, on voit que des métiers se précarisent. Cette précarisation, pour les avocats par exemple, est une souffrance double car les avocats ont fait de longues études et projettent dans la société une image de profession bourgeoise. Les plaidoiries sont encore associées à un fort imaginaire. Mais concrètement, le revenu moyen des avocats est de 40 000 euros par an. Le métier s'est féminisé et le revenu moyen annuel des avocates est de 20 000 euros par an. Un tiers des avocats du Barreau de Paris se situe en dessous du SMIC. Dans des Barreaux de province, nombre d'avocats vivent de la seule aide juridictionnelle. Le véritable défi de cette profession est donc de savoir comment vivre dignement du métier. Le vivre ensemble suppose des règles communes au sein d'une nation. Pour imposer ces règles, il faut des forces d'autorité et il faut également une justice si les règles sont ignorées. Toute nation démocratique vit avec ces piliers. Les métiers de défense et de sécurité sont depuis des années très exposés mais ont des revenus satisfaisants. En revanche, plusieurs métiers, comme les enseignants, certains professionnels de santé et celles et ceux qui défendent les droits, ont des revenus relativement faibles.

Quels sont les dispositifs de solidarité que l'on doit mettre en place, quels sont les filets de sécurité à prévoir avec un minimum vieillesse à 900 euros et un minimum contributif à 1 000 euros ? Il est

prévu que le minimum contributif évolue sur les salaires. Comme le minimum vieillesse évolue en fonction de l'inflation, l'écart sera de plus en plus important en faveur du travail.

On sait que beaucoup d'avocats ne poursuivent pas leur carrière jusqu'à son terme. Ils peuvent par exemple devenir juristes en entreprise. La fragilité démographique fait que le système de retraite de la profession est avantageusement abondé par 4 cotisants pour un retraité. Mais les taux de rendement élevés, autour de 7 à 10 %, sont impossibles à conserver sur le long terme. En cas de retournement démographique le système ne sera plus fiable. Le régime actuel est très redistributif puisque les avocats aux revenus importants sur-cotisent pour prendre en charge les cotisations des professionnels qui ont de faibles revenus. Le minimum contributif a été porté à 1 400 euros. Nous souhaitons préserver cette logique redistributive et faire en sorte que les charges de l'augmentation des cotisations soient exactement celles que le CNB a proposées.

Nous préservons par ailleurs le système des carrières longues. Celles et ceux qui ont cotisé suffisamment de trimestres, et demain suffisamment de points, pourront partir avant.

Concernant les conjoints collaborateurs, le débat a eu lieu notamment avec les agriculteurs. Dans un système de retraite par répartition, la retraite est le reflet de vos cotisations. Parfois des commerçants comme des agriculteurs n'ont pas cotisé, en considérant que c'était de l'argent perdu et qu'il valait mieux mettre ces ressources dans l'entreprise. Nous sommes en train d'examiner pourquoi l'outil actuel n'est pas utilisé. La solidarité doit exister pour celles et ceux qui sont dans des situations critiques, avec de très faibles retraites. Mais dans certains cas, des retraités qui réclament le minimum vieillesse ont d'importants patrimoines (appartements, terrains, etc). Des personnes par précaution ont souhaité se constituer un patrimoine car elles ne croyaient pas à la retraite. Si nous avons un dispositif de solidarité pour les agriculteurs, il faut le faire pour les commerçants, les artisans. Le régime doit être universel. Nous sommes donc en train de travailler sur l'adaptation du minimum de solidarité.

Vous disiez ne pas vouloir que les réserves servent à financer le déficit. Mais sur vos impôts, vous payez des subventions pour des entreprises publiques qui prennent en charge des départs anticipés. Nous entendons clarifier la donne pour que l'extinction des catégories actives fasse disparaître le montant des subventions. Je vais même plus loin, je vais demander à chaque Ministre d'afficher le montant des salaires à 28,12, comme les cotisations du privé, et les budgets pour justifier les départs anticipés. On pourra ainsi dire que les militaires « coûtent » 8 milliards. Je suis prêt à le défendre car le départ anticipé se comprend. Le débat sera plus complexe pour les journalistes, par exemple. *Quid* de leurs allègements de taux de cotisations et d'assiette ? Cela paraît anormal. *Idem* pour les artistes auteurs ; à ce jour, les salariés payent 400 millions sur ce segment. Cela a été inclus dans le budget pour que le débat soit clair.

Concernant la gouvernance, je fais appel à l'intelligence de tous. Je refuse l'étatisation. Mais je refuse aussi le 100 % partenaires sociaux. Personne ne peut imaginer que l'Etat et le gouvernement restent indifférents à ce qui représente 14 % du PIB et à ce qui impacte l'avenir du pays, la fiscalité, l'attractivité de la nation, etc. Au lieu d'avoir une gouvernance classique, du rapport de force, il faut que nous imaginions une situation d'équilibre, qui impose des compromis entre l'intérêt général et l'intérêt catégoriel, entre le court terme et le moyen terme. Nous étudions donc quel pourrait être le point d'équilibre entre les partenaires sociaux, le gouvernement et le Parlement.

Si vous voulons un Conseil d'administration efficace, il faut moins de 30 membres. Comment donc concilier efficacité et représentativité ? Nous avons proposé un système où l'U2P serait présente, bien évidemment. Il pourrait aussi y avoir une Assemblée générale, où chacun pourra s'exprimer. Dès le mois de mars, le calendrier de décision tiendra compte des recommandations européennes pour que des décisions soient prises avant le débat sur la Loi de finances. En effet, il est prévu

d'élargir le projet de Loi de finances de la sécurité sociale à l'ensemble du périmètre du service universel. A ce jour, il y a 22 taxes pour financer la solidarité. Demain, nous en compterons 2.

Enfin, pour répondre à la coiffeuse née en 1963, je ne suis pas là pour vous ébouriffer !

### **Audrey PULVAR**

Parfois, des propositions décoiffantes ont un certain mérite.

### **Jean-Paul DELEVOYE**

Certes mais je voudrais souligner que l'intervenante posait en réalité une question fondamentale et assez psychologique. Les gens ont des sentiments, des peurs, des angoisses. On ne dirige pas les peuples avec des ratios et des chiffres, comme on le dit peut-être à l'ENA, mais en prenant en compte cette dimension psychologique. Le fait de basculer dans le nouveau système peut susciter une angoisse réelle. Certains estiment ainsi que la génération 64 est « foutue » désormais. En réalité la transition sera douce. Premièrement, les retraités ne sont pas concernés. Deuxièmement, les gens à 5 ans de la retraite ne sont pas concernés. Pour les autres, nous garantissons à 100 % les droits du passé.

Pour la génération 65 par exemple, les personnes ont deux ans dans les pieds du nouveau système en quelque sorte. Le calcul de la retraite inclut les 40/42<sup>ème</sup> de leur ancien système et les 2/42<sup>ème</sup> du nouveau système. Le basculement à 55 ans se fera donc dans 15 ou 20 ans. Les partenaires sociaux et le gouvernement seront présents dans le cadre de la gouvernance du régime. La base de départ pourrait être différente dans 15 ans car nous voulons donner aux décideurs la totalité des outils pour s'adapter. Quel sera le nombre de salariés en France dans 15 ans, au vu notamment de la robotisation de tels ou tels secteurs ? Quelle sera la masse salariale ? Il ne faut pas avoir de craintes infondées. Je vous invite donc à vous installer dans le siège du régime universel de retraite et à vous détendre. Je vais bien vous coiffer !

## **Point sur l'année écoulée**

### **Audrey PULVAR**

Le mouvement des gilets jaunes a particulièrement marqué l'année écoulée. Nul doute qu'il vous inspire un certain nombre de réflexions.

### **Alain GRISET**

Je tiens tout d'abord à remercier les adhérents U2P pour leur investissement au quotidien en faveur de la défense des entreprises que nous représentons. Notre fonctionnement est tel que ce sont les quatre Confédérations qui élaborent la stratégie de l'U2P mais il est essentiel que le terrain la relaye et apporte ses propres contributions.

Vous le disiez, le mouvement des gilets jaunes a marqué l'année 2019. Au-delà des grands débats organisés par le Président de la République, l'U2P a souhaité organiser ses propres rencontres. Nous étions en effet convaincus, et cela s'est vérifié, que les sujets chers aux entrepreneurs ne seraient pas abordés durant les grands débats du gouvernement. Chaque région de l'U2P a organisé plusieurs grands débats et ces différents rendez-vous ont été fertiles. J'ajoute que les conclusions des échanges ont été homogènes sur l'ensemble du territoire. Quels sont les principaux points issus de nos grands débats ?

En premier lieu, nos collègues demandent l'équité fiscale et sociale. Il est insupportable de continuer à avoir, pour le même métier, dans la même ville, une fiscalité et des cotisations différentes. Nous revendiquons l'égalité de traitement, cette même égalité qui est inscrite sur le fronton des mairies.

### **Audrey PULVAR**

Lors des Rencontres 2018, nous avons notamment évoqué la loi PACTE.

### **Alain GRISET**

L'élaboration de ce texte de loi a pris près de deux ans. Nous nous sommes largement impliqués pour essayer d'y introduire des mesures favorables à nos entreprises. Plus largement, depuis des décennies nous travaillons avec un environnement fiscal, social et réglementaire qui n'est pas fait pour nos entreprises. Pour chaque texte, nous nous demandons donc systématiquement ce qu'il est possible de faire pour améliorer la situation. Ce matin par exemple, France 2 m'a interrogé sur une mesure contenue dans la prochaine Loi de finances et qui prévoit que les entreprises n'auront plus qu'une seule déclaration fiscale et sociale à faire. Le gouvernement nous a entendus sur ce point et j'espère que la mesure sera votée. Cela paraît peu mais c'est très appréciable pour nos entreprises au quotidien. Pour tous les domaines, santé au travail, formation, retraite, apprentissage et autres, nous tentons toujours de formuler des propositions en demandant aux collègues de région de faire remonter leurs pistes de réflexion afin que les textes votés répondent aux besoins concrets de nos entreprises.

Le défi est permanent et nous y consacrons une immense énergie. Nous avons besoin de vous pour que cela avance. Les organisations présidées par les Vice-Présidents de l'U2P sont impliquées et les compétences internes sont solides. C'est bien chaque structure, au bout du compte, qui doit apporter sa contribution.



Il reste beaucoup à faire. Nous devons donc être persévérants. Ces dernières années, j'ai appris que cette obstination était un atout et une nécessité. A chaque fois que nous obtenons une avancée, il faut en prendre acte et la considérer comme un point de départ pour encore progresser. A cet égard, notre nombre est une réelle chance pour nous. Notre diversité est aussi un atout. Mais nombre et diversité peuvent aussi être des inconvénients. Quand nous obtenons une avancée, il n'est pas rare en effet que beaucoup de nos collègues n'aient pas l'information. Nous sommes face au défi de la communication. Nos collègues doivent savoir que l'U2P les défend et connaître parfaitement les résultats obtenus.

### **Audrey PULVAR**

Je reviens sur le poids de l'U2P dans les discussions avec les pouvoirs publics. Muriel PENICAUD évoquait sa collaboration régulière avec l'U2P et l'on a vu une certaine proximité avec le Haut-commissaire DELEVOYE. L'U2P est un interlocuteur pris au sérieux. Est-ce suffisant et est-ce que les Français, au-delà des seuls adhérents, en ont conscience ?

### **Alain GRISET**

Cette après-midi, nous prendrons connaissance des résultats d'un sondage. C'est une constante : les Français considèrent nos entreprises comme des acteurs clefs du développement économique, de l'aménagement du territoire et de la formation. De surcroît, les Français apprécient les artisans, commerçants et libéraux. Les responsables politiques sont les premiers à dire qu'ils nous aiment bien mais il existe parfois un gouffre entre l'amour qu'on nous porte et les décisions prises. Nous disons donc qu'il ne suffit pas de nous aimer. Il faut nous permettre de travailler dans de bonnes conditions. Cela couvre plusieurs volets : l'abandon de réglementations inutiles, la mise en place de dispositifs adaptés, etc. Ce sont autant de marges de progrès.

On nous aime mais le poids de l'histoire est aussi présent. Notre pays considère depuis toujours que la grande entreprise est dominante. Quand nous parlons face aux Ministres d'une représentativité adaptée compte tenu de ce que nous représentons, ils ne disent pas non mais ils ont tendance à ne pas vouloir déplaire au MEDEF... Il est vrai qu'ils sont habitués à travailler ensemble. Changer de paradigme n'est pas évident. Les pouvoirs publics ne sont pas en désaccord avec l'U2P quand elle affirme que ses entreprises doivent être mieux représentées. Mais à ce jour, la représentativité patronale est basée sur le nombre de salariés. C'est un peu comme si Bernard ARNAULT, lors d'une élection présidentielle, pesait pour 100 000 voix. Dans le dialogue social, Total pèse pour 100 000 alors que l'U2P aurait besoin de 100 000 entreprises pour avoir le même poids. Nous représentons les employeurs. On comprend qu'on compte les salariés pour représenter les salariés mais quand on représente les employeurs, on devrait compter le nombre d'entreprises.

La Ministre du Travail disait ce matin que tous les accords de branche doivent désormais inclure des règles compatibles avec la vie des petites entreprises. C'est bien mais le MEDEF, avec un droit d'opposition à 70 %, peut dire que tel accord ne lui convient pas. L'accord alors ne sera pas applicable. Il faut arrêter de laisser le MEDEF décider tout seul, de son côté, de notre avenir.

### **De la salle**

L'artisan ou commerçant à la retraite qui travaille ici ou là une heure, pour par exemple aider le repreneur de l'Entreprise, perd son droit à une pension spécifique car il devient de fait salarié. Par ailleurs, des personnes demandent effectivement l'ASPA mais ce sont les enfants ensuite qui sont obligés de la rembourser.

**Alain GRISET**

Le Président de la République a souhaité une réforme du RSI. Pour la maladie, nous sommes désormais au régime général. Pour la retraite, nous sommes face à la CARSAT et à l'URSSAF. Les prochains mois vont correspondre à une continuité de la réforme et de nouvelles dispositions vont entrer en vigueur. Les points que vous citez font partie des discussions à venir. C'est pourquoi l'U2P a décidé de permettre à nos collègues de retourner au CPSTI ; nous serons ainsi au cœur des discussions qui auront lieu.

**Monsieur BERGE, FENARAC, retraité**

Nous avons énormément parlé de chiffres, mais nous avons pour partie oublié l'humain. Je souhaiterais donc que nos élus et les responsables de la réforme des retraites passent une semaine à la maison, pour voir comment nous vivons avec ce que nous percevons.

**Olivier BLANC, artisan maçon, Carcassonne**

Le Haut-commissaire a rapidement évoqué la situation du secteur public. La donne est ici loin d'être équitable, avec les calculs sur les 6 derniers mois de cotisations.

**Alain GRISET**

Un des objets de la réforme est justement de gommer cet aspect des 6 derniers mois pour que le régime de points efface cette revalorisation spécifique.

Je réaffirme ici la solidarité sans limite de l'U2P avec les retraités. Nous portons sans relâche les propositions et les demandes des retraités. C'est une dimension essentielle de la politique que nous conduisons. Reste un sujet délicat à aborder, en particulier lors de débats publics. Notre pays a instauré un minimum vieillesse. Ces 900 euros sont supérieurs à un grand nombre de montants de retraite que nos collègues touchent après avoir travaillé très longtemps. Le Président de la République a parlé de l'instauration d'un minimum retraite à côté du minimum vieillesse. Sur le principe, c'est bien. Le gouvernement parle de 1 000 euros. Pour notre part, nous souhaitons une différence plus importante entre le minimum vieillesse et le minimum retraite pour que celles et ceux qui travaillent soient réellement valorisés par rapport à ceux qui ont moins travaillé.

**Audrey PULVAR**

Nous accueillons Thomas COURBE, Directeur général des entreprises, qui représente le Ministre de l'Economie, Bruno Le MAIRE.

## **Les entreprises de proximité, la loi PACTE et le pacte productif**

**Alain GRISET**  
**Président de l'U2P**

Monsieur le Directeur, je vous remercie de votre présence ce matin, Bruno Le MAIRE ayant à gérer quelques contraintes inattendues du fait du déplacement du Président de la République à Rodez. Nous ne sommes pas habitués à inviter des Directeurs d'administration centrale. Mais finalement le hasard fait bien les choses car ma modeste expérience démontre combien votre rôle est important. Vous conseillez les Ministres et vous suivez les décisions prises, comme leur mise en œuvre. Autant donc s'adresser directement à vous ! Nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion d'échanger sur de nombreux sujets et nos discussions furent toujours de bonne tenue.

### **I. Le pacte productif**

Le gouvernement a lancé le pacte productif. Le terme peut paraître abstrait mais le défi proposé par le Président de la République est d'atteindre le plein emploi d'ici 2025 et d'accroître les parts de l'industrie et de l'agriculture dans le PIB. Le gouvernement a choisi d'investir sur 5 volets. Ces domaines pourraient créer les fleurons français de demain et stimuler une croissance qui profite à tous. Il s'agit du numérique, des innovations technologiques, l'industrie, l'énergie, l'agriculture et l'agro-alimentaire. Les entreprises de proximité ne sont pas mentionnées, pas plus que les artisans, commerçants ou professionnels libéraux. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, nous soutenons cette démarche mais nous considérons qu'il est indispensable de mettre en place un 6<sup>ème</sup> volet consacré à l'économie de proximité. Nos 2,8 millions d'entreprises sont en effet capables d'embaucher autant, si ce n'est plus, que l'industrie et l'agriculture. Elles le font d'ailleurs d'ores et déjà. Nos entreprises méritent elles aussi de bénéficier des conditions les plus favorables pour se développer.

Permettez-moi de revenir sur la loi PACTE. Ce texte a nécessité plus de 18 mois de travaux. Le projet de loi comportait 73 articles. Au final, le texte compte 221 articles suite au travail parlementaire. En phase amont, l'U2P a été largement mobilisée, notamment pour la mise en place de la plateforme de recueil des propositions pour alimenter la réflexion du gouvernement et du Parlement. Le texte était d'abord pensé pour les PME et leur croissance pour aller vers des entreprises de taille intermédiaire. Il devait aussi accorder une place à nos entreprises et aux travailleurs indépendants. Comme je le disais, il reste beaucoup à faire pour que nous ayons un environnement fiscal, global et réglementaire qui corresponde à nos entreprises. Mais dans le cas d'espèce de cette loi, nous avons été en partie entendus.

### **II. La prise en compte des spécificités des entreprises de proximité**

Nous sommes satisfaits de la meilleure visibilité du statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée, l'EIRL, et surtout des simplifications qui doivent accompagner cette évolution pour que l'on aboutisse à une sécurisation maximale des entrepreneurs. Nous considérons dans le même temps que l'administration a raté une marche pour l'EIRL car continuer à conserver 3 ou 4 statuts juridiques pour l'entrepreneur individuel est une source de complexité inutile. A notre sens, tous ceux qui ne sont pas en société devraient d'office être en EIRL (je parle ici du flux, pas du stock). Des expérimentations ont été lancées et j'espère que nous obtiendrons gain de cause dans les prochains mois.



Nous sommes également satisfaits de la meilleure reconnaissance et de la protection du conjoint collaborateur. C'est un combat ancien de l'U2P. Plusieurs de mes prédécesseurs avaient travaillé sur ce dossier et avaient obtenu des avancées ponctuelles. Mais dans notre fonction, il faut être persévérant, comme je le soulignais ce matin. Désormais, tous ceux qui vont créer leur entreprise auront l'obligation de déclarer que leur conjoint ne travaille pas ou de lui donner d'office des droits propres. La persévérance permet le progrès et il faut rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à cette avancée. Dans la loi PACTE, c'est quasiment la seule mesure qui a été votée de façon unanime par les deux Assemblées. Je remercie les Parlementaires d'avoir bien saisi l'enjeu des conjoints collaborateurs. A cet égard, je rappelle que le Président de la République avait prononcé un discours en novembre 2017 sur l'égalité hommes/femmes. J'avais dit alors à Emmanuel MACRON que l'U2P considérait que la première égalité pour les femmes passait par un statut protecteur. Nous sommes heureux d'avoir obtenu ce statut.

Pour l'EIRL, il reste encore du chemin à parcourir. Le Sénat avait proposé, pour éviter les cotisations aléatoires avec 5 niveaux, comme au temps du RSI, une cotisation minimale fixe pour 2 ans pour que les créateurs ne soient pas effrayés. C'était une bonne proposition. La Loi de finances à venir pourrait inclure une garantie de ce type.

Un troisième élément positif doit être souligné, élément porté par l'U2P et CMA France : en 2021, le réseau des Chambres de métiers et de l'Artisanat sera basé sur l'échelon régional. Depuis de nombreuses années, nous subissons un écrêtement qui pèse sur les recettes. Sur les 280 millions perçus par l'Etat, nous n'en récupérons que 203. Nous ne voulons pas que ce budget diminue encore davantage compte tenu des besoins des entreprises.

La suppression du forfait social sur l'intéressement est une autre mesure bienvenue pour les entreprises de moins de 250 salariés. Comme je l'ai dit plusieurs fois au Ministre, les dispositifs d'intéressement et de participation ne sont pas calibrés pour nos entreprises. Même si le forfait est supprimé, cela ne va donc pas se traduire par une hausse du nombre de salariés concernés. Nous maintenons notre position (la proposition datant de 2017) : il faudrait instaurer pour nos catégories d'entreprises la possibilité tous les ans de pouvoir donner aux salariés une prime défiscalisée et désocialisée, jusqu'à 2 000 euros, sans obligation d'un accord d'entreprise.

Ce sont là des propositions et des mesures qui demeurent souvent modestes, et qui ne représentent pas de coûts pour l'Etat. Ce sont aussi des mesures qui sont importantes dans la vie quotidienne de nos entreprises.

Le projet de plan de soutien à l'artisanat, étendu aux professions libérales, est dans l'actualité. Vos services travaillent sur ce dossier depuis plusieurs mois et l'U2P a été sollicitée en amont. Plus de 50 propositions sur six axes (équité fiscale et sociale, protection de l'entrepreneur, etc) ont été soumises par notre organisation. Il pourrait être bienvenu ce matin de faire un point sur les pistes que vous envisagez.

Je parlais d'équité, soit la première attente de nos collègues. Le Ministre s'est battu pour mettre en œuvre la taxe GAFA. Nos entreprises sont finalement entre les GAFA d'un côté et les micros de l'autre, avec une iniquité évidente. Nous sommes favorables à la mesure proposée dans la Loi de finances pour limiter les exonérations à une année. En revanche, si une cotisation minimale pour travailleur indépendant voit le jour, elle doit s'appliquer à tous les travailleurs indépendants. Depuis très longtemps, pour ceux qui sont en micro en activité principale, nous sommes demandeurs d'une limite dans le temps du régime, à deux ans. Cela serait une mesure pour favoriser une concurrence saine et loyale sur l'ensemble du territoire.

Nos propositions portent aussi sur l'accès aux financements. Le Ministre de l'Economie avait annoncé publiquement que La Poste serait chargée par le gouvernement de formuler des conditions précises pour nos entreprises. Nous attendons encore la première proposition de La Poste. Le financement dépasse le seul crédit. Ce sont aussi souvent les découverts et la trésorerie. Parfois tout s'écroule quand un plafond de découvert est dépassé de 10 euros. Ce n'est pas acceptable. En cas de dépassement de découvert, qui peut d'ailleurs être dû à un règlement tardif, la banque dans certains cas pourrait aussi faire appel au médiateur, et non contacter la Banque de France.

Plus globalement, nous souhaitons que l'attitude des administrations vis-à-vis de nos entreprises change du tout au tout. L'entreprise ne doit pas être considérée comme coupable ou fautive par principe. L'entreprise est utile à la nation et les chefs d'entreprise, qui ont mis de l'argent dans la structure, doivent être en mesure de travailler en sécurité. Le droit à l'erreur existe mais il est trop limité. Quand une entreprise est en difficulté pour payer une cotisation sociale, elle reçoit une lettre recommandée automatique au bout de 15 jours, avec une majoration de 10 %. Au lieu de ce processus automatisé, il serait bien plus judicieux de prendre contact et de proposer un délai de paiement. Ce n'est pas grand-chose mais cela changerait la vie de nos collègues. C'est ainsi que l'Etat pourrait, non plus contraindre et venir aggraver les situations, mais accompagner nos entreprises et leur faciliter la vie.

Nous souhaitons des mesures spécifiques sur la transmission d'entreprises.

Je mentionne enfin les questions de simplification administrative et d'accès aux marchés publics (la cascade des sous-traitants étant ici un sujet récurrent).

Le lancement de ce plan de développement peut être salué mais nous ne comprenons pas votre objectif quand vous fermez le Fonds de promotion et de communication de l'artisanat et l'Institut Supérieur des Métiers. Nous ne comprenons pas non plus votre but en condamnant à brève échéance le dispositif des entreprises du patrimoine vivant. Dans le cas du Fonds de promotion, c'est nous qui payons en totalité. L'Etat n'y consacre pas un centime. Il est donc vraiment difficile de comprendre le but de la manœuvre. L'ISM représente 4 millions d'euros. J'ai tendance à croire qu'un pays comme la France peut encore consacrer 4 millions à nos entreprises. Bref, nous déplorons vivement certaines décisions prises. Le message ainsi passé à nos collègues n'est pas le bon. Le gouvernement aurait sans doute pu faire autrement.

Depuis 2009, le Fonds de promotion et de communication de l'artisanat avait permis à nos entreprises de figurer parmi les 5 premiers annonceurs reconnus par le grand public, tout en étant le 140<sup>ème</sup> annonceur sur le plan financier. Le Ministre avait accepté de mettre dans la loi PACTE (article 5) la possibilité de créer une association. Mais cette possibilité nécessitait qu'une des deux organisations patronales, MEDEF et CPME, accepte de cogérer le dispositif. Or ni le MEDEF ni la CPME ne souhaite accompagner l'artisanat dans la communication. Cela démontre incidemment que la CPME se désintéresse totalement des artisans ! Face à cette situation, nous avons proposé qu'en lieu et place du MEDEF et de la CPME on puisse inclure la CAPEB, la CNAMS et la CGAD. Le gouvernement a d'autres idées. Le fait de transférer la communication à CMA France n'est pas gênant en tant que tel. Mais CMA France devra dégager pour cette communication des moyens dont elle ne dispose pas à ma connaissance. Cela pèsera forcément sur les Chambres locales. Le dispositif est financé par les artisans et jamais personne ne nous a reproché les 11 euros de contribution que les entreprises payent. Il faut donc regarder si nous pouvons trouver une solution adaptée.

Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé sur la problématique de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Ce thème était d'ailleurs mis en avant lors de manifestations de gilets

jaunes. Nous sommes favorables à cette logique de revitalisation car ce sont nos entreprises qui sont implantées en centre-ville.

Malheureusement, la position du gouvernement paraît incohérente ; comment mener à la fois une politique de revitalisation des centres-villes et continuer d'autoriser l'implantation de structures de la grande distribution en périphérie ? Les nouvelles ouvertures continuent d'aggraver la situation et les actions de revitalisation ne seront en réalité que de la poudre aux yeux. Il faut une volonté politique réelle pour agir sur les leviers que nous connaissons tous, à savoir l'accessibilité et la fiscalité.

Je voudrais également dire un mot sur les défis du numérique auxquels nos entreprises sont confrontées. Quand on parle de numérique, ce ne sont pas nos secteurs d'activité auxquels on pense en premier lieu. Pourtant, nos entreprises sont face à un chantier de grande ampleur. Nous attendons du gouvernement que les entreprises de proximité soient prises en compte dans ses plans. Un remarquable rapport du Sénat, publié en 2019, présentait 14 recommandations. Nous voudrions que ce document soit étudié de près.

Enfin, sans lister l'ensemble des mesures que nous défendrons dans le cadre de l'examen du projet de Loi de finances pour 2020, je voudrais insister sur trois volets pour lesquels nous espérons des avancés.

- La suppression de la majoration de 125 % pour les entreprises qui n'adhèrent pas à un centre de gestion agréé ; nous sommes le seul pays au monde où des acteurs économiques sont surtaxés sur des revenus non gagnés !
- La généralisation pour l'ensemble des entrepreneurs de la possibilité d'opter pour l'IS, dans un souci d'égalité pour tout le monde ; je pense au demeurant que votre administration étudie cette mesure.
- Pour le partage de la valeur ajoutée dans les petites entreprises, la mise en œuvre de la prime que j'évoquais précédemment. En réponse au mouvement des gilets jaunes, le Président de la République a fait instaurer cette prime et nous souhaitons qu'elle soit pérennisée.

Pour l'U2P, l'objectif est que nos collègues entrepreneurs passent, au bout du compte, plus de temps pour exercer leur métier qu'à gérer leurs relations avec l'administration. Tout ce qui participe d'une législation favorable à nos entreprises sera donc le bienvenu.

## **Audrey PULVAR**

Nous venons d'apprendre la mort de Jacques CHIRAC. Si vous le permettez, Monsieur le Président, je voudrais proposer que nous observions une minute de silence en mémoire de l'ancien Président de la République.

*Les participants observent une minute de silence.*

**Thomas COURBE, Directeur général des entreprises, Ministère de l'Economie**

Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs, je vous prie une nouvelle fois d'excuser le Ministre de l'Economie et des Finances qui était dans l'impossibilité d'être parmi vous ce matin et qui le regrette.

C'est donc un Directeur d'administration centrale qui s'adresse à vous lors de Rencontres qui sont particulièrement importantes car elles permettent de mieux guider l'action des pouvoirs publics envers vos entreprises. Comme le Président GRISET le notait, l'U2P représente près de 2,8 millions d'entreprises artisanales, du commerce et des professions libérales. Cela représente deux tiers des entreprises françaises. C'est vous qui assurez, au quotidien, la vitalité de nos territoires, avec passion et énergie. Les pouvoirs publics en sont parfaitement conscients. Néanmoins, je sais que vous avez parfois le sentiment que le gouvernement se préoccupe avant tout des start ups, de l'industrie ou des grands Groupes. Les artisans, commerçants et professions libérales sont au cœur des enjeux pour le gouvernement. Nous avons conscience de votre quotidien et notamment de la complexité des procédures administratives ou du manque d'interlocuteur et/ou d'attention dans un certain nombre de cas. Quand il s'agit de développer un projet, la lourdeur perçue des charges et des cotisations est palpable.

## **I. Les acquis de la loi PACTE**

Les entreprises de proximité sont prises en compte si l'on considère les mesures prises par le gouvernement depuis 2 ans. La loi PACTE est ainsi un texte pour toutes les entreprises mais c'est avant tout une loi pour les petites entreprises. L'U2P avait d'ailleurs pris toute sa part dans le travail de préparation de ce texte et Alain GRISET l'a rappelé ce matin. Un de nos objectifs est que cette loi PACTE soit pour vous, au quotidien, un vecteur de simplification et d'allégement des formalités et des procédures.

Plusieurs mesures fortes vont entrer en vigueur grâce à cette loi :

- le guichet électronique unique, interface pour toutes les formalités d'entreprise, soit une simplification très significative ;
- le renforcement du conseil et de l'accompagnement des entrepreneurs apporté par les réseaux consulaires ;
- la transmission-reprise d'entreprise, encouragée, avec un assouplissement important des conditions de mise en œuvre du pacte Dutreil ;
- l'encouragement de la reprise par les salariés, *via* un crédit d'impôt ;
- la levée des freins au développement de l'épargne salariale, avec une mesure de suppression totale du forfait social pour l'intéressement au sein des entreprises de moins de 50 salariés. Pour les plus petites entreprises, des accords-types d'intéressement seront mis en place dans les branches et permettront à n'en pas douter une mise en œuvre la plus aisée possible de ces dispositifs.

J'ai noté votre demande sur la conditionnalité de la prime exceptionnelle de fin d'année et la mise en œuvre d'un accord d'intéressement. A mon sens, les possibilités offertes par la suppression du forfait social pour l'intéressement doivent être exploitées au maximum mais j'ai bien en tête votre demande de simplification pour les plus petites entreprises.

Le Président de la République a également annoncé des mesures fortes suite au grand débat national. Les professionnels de l'artisanat et du commerce seront ainsi parmi les bénéficiaires des mesures annoncées pour renforcer le pouvoir d'achat. La diminution de l'impôt sur le revenu va concerner un grand nombre de chefs d'entreprises de proximité. De même, la prime d'activité va concerner de plus en plus de travailleurs indépendants grâce à la hausse du plafond pour y être éligible.

## **II. Une stratégie nationale en faveur de l'artisanat et du commerce de proximité**

Nous entendons continuer nos efforts pour vos secteurs. La Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, Agnès PANNIER-RUNACHER, travaille à l'élaboration d'une stratégie nationale en faveur de l'artisanat et du commerce de proximité. Nous avons en outre engagé des discussions pour examiner la manière dont ce plan pourrait être étendu aux professions libérales. Il ne s'agira pas forcément de mettre en œuvre de nouvelles mesures législatives. D'une part, la loi PACTE en contient déjà un grand nombre. D'autre part, pour répondre aux enjeux listés par le Président GRISET, la lisibilité, la simplification et l'accompagnement des chefs d'entreprise, nous nous appuierons sur les propositions faites, par l'U2P notamment, et nous insisterons sur plusieurs dimensions.

- L'équité fiscale et sociale ; nous avons lancé une mission pour apprécier la qualité de service rendu par les organismes de gestion agréés et pour déterminer l'intérêt de la majoration de 1,25 pour les entreprises non adhérentes.
- Nous lancerons une expérimentation auprès des entrepreneurs pour voir si ces derniers ont choisi le meilleur statut social ou fiscal au regard de leur situation ; nul doute que nombre d'entrepreneurs, des artisans tout particulièrement, gagneraient à mieux connaître le régime EIRL. Dans les Hauts de France, avec la Chambre de métiers, nous avons lancé une expérimentation pour mieux apprécier ce point particulier du recours à l'EIRL, qui peut parfois être la meilleure solution pour des professionnels. Nous discutons également avec l'UNAPL pour voir comment nous pourrions élargir cette expérimentation.
- La numérisation ne concerne pas la seule industrie ou les grandes entreprises. C'est aussi un enjeu majeur pour les artisans et commerçants. Nous avons lancé en octobre 2018 l'initiative France Num qui fédère 1 650 acteurs de la numérisation, sur l'ensemble du territoire. Les PME et TPE qui souhaitent s'engager dans la numérisation sont ainsi accompagnées. L'objectif global est ambitieux : nous souhaitons que toutes les PME et TPE françaises aient eu une sensibilisation et dans certains cas, une première étape de numérisation, avant 2022.

La plateforme de France Num regroupe d'ores et déjà un grand nombre de témoignages. Je voudrais donc ici remercier les chefs d'entreprise qui se sont manifestés et qui ont détaillé comment les nouvelles technologies numériques ont été intégrées dans le développement de l'entreprise. Il existe en outre un guide sur la transformation numérique, disponible sur le site [entreprises.gouv.fr](http://entreprises.gouv.fr). Ce guide aborde différentes thématiques liées au numérique, comme la relation clientèle, le développement commercial, l'adaptation aux plateformes, etc.

Sur ce dernier point, il est évident que les plateformes internet répondent à de nouveaux usages et à des besoins. Nous souhaitons que l'adaptation des artisans, commerçants et professions libérales aux plateformes ne se fasse pas au détriment de la qualité des prestations proposées et garantisse une protection contre les pratiques abusives (le déférencement par exemple).

Agnès PANNIER-RUNACHER a demandé à nos services de travailler avec vous pour définir les actions qui permettront de garantir à la fois la présence et la visibilité des artisans et de leur assurer une certaine sécurité. A notre sens, la logique est identique pour les professions libérales, pour leur nécessaire visibilité sur les plateformes et le respect des obligations réglementaires et déontologiques. L'UNAPL a d'ailleurs rédigé une charte sur le sujet. Ce document devrait faciliter les échanges entre les professionnels et les fournisseurs d'intermédiation en ligne. Les efforts de ce type doivent être salués et encouragés.

Les démarches doivent être plus simples, plus fluides. La loi ESSOC constitue de notre point de vue une première étape dans ce cadre. Le site [oups.gouv.fr](http://oups.gouv.fr) recense les erreurs les plus fréquemment commises dans les démarches administratives et apporte des conseils pour les éviter. Le but recherché est de faciliter les relations avec l'administration. Nous entendons poursuivre nos efforts et privilégier encore davantage la simplification des procédures. La simplification des formulaires administratifs participe ainsi de la réduction du risque d'erreur. Cette fluidité ira dans le sens de la qualité des échanges entre artisans, commerçants et administration. Nous allons en lien avec vous poursuivre notre travail d'identification des points de friction les plus irritants dans les relations avec l'administration. Pour citer ce point, les demandes d'informations redondantes restent trop fréquentes. Nous voulons les réduire progressivement.

Le 4<sup>ème</sup> axe de progrès est le soutien au commerce de proximité. Le Ministère de la cohésion des territoires a lancé l'initiative Action Cœur de ville. Nous avons en outre lancé une étude sur la vacance commerciale et la situation des commerces des villes moyennes. Les résultats de cette étude devraient être communiqués à la fin de l'année et nous donneront une meilleure vision de l'évolution des taux de vacance des commerces. Le moment venu, de nouvelles mesures seront sans doute proposées pour réduire les taux de vacance. Les élus et responsables de centres-villes auront ainsi de nouveaux moyens d'action pour renforcer le commerce de proximité.

Concernant la formation et la valorisation des métiers, nombre d'entreprises se heurtent à des difficultés de recrutement. Les mesures présentées par la Ministre du travail ce matin doivent contribuer à favoriser les possibilités de recrutement, en particulier pour les commerçants et les artisans. Cette problématique renvoie à celle de l'image des métiers. L'image de l'artisanat demeure bonne et nous souhaitons l'entretenir. Nous savons qu'il faut communiquer pour créer davantage de vocations. Nous voulons donc relancer rapidement la communication nationale, sur l'artisanat en particulier. CMA France pourrait reprendre ces actions de communication, vous l'évoquiez ce matin, pour autant que la négociation budgétaire d'ensemble pour les contrats d'objectifs et de performance en tienne compte. La communication suppose en effet des moyens et CMA France a démontré sa capacité à porter des actions de communication fortes. Nous examinerons attentivement cette piste, tout en prenant bonne note des propositions alternatives avancées par l'U2P.

Je note incidemment que l'U2P soulève également des questions juridiques en lien avec la problématique de la représentation.

Je ne réponds pas ce matin à l'ensemble des points et demandes mentionnés par le Président GRISET. J'en suis bien conscient mais soyez assurés que notre travail sur la stratégie, sur le commerce, l'artisanat et les libéraux, de concert avec vos représentants, se poursuit et s'amplifie. La discussion reste ouverte et nous souhaitons clairement avancer avec vous pour que les mesures les plus efficaces possibles améliorent concrètement votre quotidien. Le Ministère et ma Direction en particulier ne perdent jamais les entreprises de vue.

## **Audrey PULVAR**

Notre journée d'échanges et de débats se poursuit avec la présentation d'un récent sondage relatif à la perception de vos entreprises. Le Président GRISET ainsi que les quatre Vice-Présidents de l'U2P auront sans doute à cœur de réagir aux résultats de cette étude. Nous en avons parlé rapidement ce matin, ces résultats sont encourageants, voire très rassérénants, pour vos secteurs.

# **Le regard des Français sur les entreprises de proximité**

**Jérôme FOURQUET**

**Directeur du département Opinion et Stratégie d'entreprise, IFOP**

Cette enquête a été réalisée par l'IFOP, à la demande de l'U2P, auprès d'un échantillon représentatif de la population française. Nous avons sondé 1 000 personnes, selon une méthode classique, en leur soumettant des questions. Je voudrais cette après-midi vous dévoiler les principaux enseignements de cette enquête.

## **I. La perception de la proximité**

Premièrement, une intuition que certains pouvaient avoir est amplement confirmée par les chiffres. La notion de proximité est perçue de manière positive, quasiment de façon unanime. En effet, 92 % des Français connotent positivement la proximité. Un tiers de ces 92 % estiment que cette notion est « très positive ». De surcroît, quand on analyse les différents types d'acteurs économiques ou sociaux, il apparaît que ce sont les membres de l'U2P, soient les corps qui constituent l'Union, qui sont le plus spontanément associés à cette notion de proximité. Ils sont donc associés à une notion connotée très positivement. Pour 95 % des Français, les artisans et les commerçants sont associés à la notion de proximité. Cette association existe pour les « petites entreprises », à 91 %. Les petites entreprises sont « tout à fait » associées à la proximité pour 35 % des personnes interrogées. Pour les professions libérales, l'association est citée par 80 % des personnes interrogées. Pour 28 % des sondés, les professions libérales sont « tout à fait » associées à la proximité. L'association avec la proximité concerne aussi les services publics, mais seulement pour 73 % des personnes interrogées. Les grandes entreprises sont enfin citées, à 37 %.

La plupart des membres de l'U2P et vos secteurs d'activité sont donc davantage associés à la notion de proximité que les services publics. Il y a ainsi 22 points d'écart entre services publics et artisans/commerçants ! De même, il y a 18 points d'écart entre les petites entreprises et les services publics. Dans l'hexagone, le débat autour de la présence des services publics sur l'ensemble du territoire est sensible, alors même que le pays s'est construit à travers l'Etat et ses services publics. Mais aujourd'hui, la proximité est davantage incarnée par les acteurs que vous êtes. C'est d'autant plus vrai dans les territoires ruraux où les services publics sont associés seulement à hauteur de 66 % à la proximité par les habitants. Pour ces habitants des territoires ruraux, les petites entreprises représentent à l'inverse la proximité à hauteur de 94 %.

Dans les débats qui vont avoir lieu au cours des prochains mois, alors que des responsables politiques s'interrogent sur la nécessité de retisser des liens dans la société, les acteurs que vous représentez ont une carte de premier ordre à jouer.

J'ajoute que d'autres enquêtes de l'IFOP montrent que la problématique de la proximité et par exemple du localisme pour les motivations d'achat (circuits courts, entreprises ancrées dans les territoires, etc.) monte en puissance. Des organisations politiques se sont d'ailleurs positionnées sur ces enjeux. Compte tenu de ses liens avec la proximité, l'U2P dispose clairement d'un capital à faire fructifier puisque cette notion sera sans doute, de plus en plus, au centre du débat.

Permettez-moi à cet égard une incidente. Nous allons bientôt commémorer le premier anniversaire, si l'on peut dire, du mouvement des gilets jaunes. Dans le cadre de ce conflit, on a bien vu que la notion de territoire et la proximité étaient centrales. Ces idées étaient au cœur des mobilisations. Lors de manifestations, vous avez ainsi pu être frappés, par exemple, par la forte présence de drapeaux régionaux. Des manifestants ont en outre réclamé une taxation du kérosène pour les avions de ligne, au même titre que le gazole utilisé au quotidien par les automobilistes. Cette revendication illustre bien une opposition entre des acteurs locaux, ancrés sur le territoire, et des intervenants bien plus mondialisés, c'est-à-dire les compagnies aériennes.

Bref, l'aspiration à la proximité a été fortement incarnée lors du conflit des gilets jaunes. Nombre de manifestants portaient sur leur gilet, inscrit au marqueur noir, le numéro de plaque minéralogique de leur département. Je suis du 45, je suis du département 60, etc. L'on voit bien que cette notion de proximité et cette volonté d'ancrage traversent toute la société. Il se trouve que les acteurs que vous êtes l'incarnent particulièrement bien.

## **II. Les autres atouts des entreprises de proximité**

Deuxièmement, la proximité n'est le seul atout dans votre jeu. L'étude réalisée apporte d'autres bonnes nouvelles. Quand on teste un certain nombre d'opinions ou d'images qui se rattachent ou non aux acteurs que vous êtes, artisans, commerçants, professions libérales et petites entreprises, l'on remarque plusieurs points.

- En termes de qualité de service, vos prestations et services sont appréciés par 89 % des personnes interrogées ;
- Le fait d'être à taille humaine permet une grande souplesse et une forte disponibilité ;
- Pour 88 % des personnes interrogées, les PME, artisans, commerçants et libéraux jouent un rôle important dans l'aménagement du territoire en assurant une activité économique dans toutes les régions ;
- 86 % des sondés affirment que ces acteurs économiques assurent et créent du lien social au sein de la population.

Ces différentes dimensions sont toutes éminemment importantes. Il s'agira demain de les cultiver puisque la société française se fragmente de plus en plus. Elle devient un archipel. Au sein de cet archipel, il n'y a pas 36 000 acteurs qui ont la capacité de maintenir ouverts des ponts et des passerelles entre les îles. Les services publics figurent parmi ces acteurs mais l'histoire nous montre que leur présence va aller en s'amenuisant dans les années qui viennent. Les artisans, commerçants et libéraux ont une vitalité bien plus affirmée. Ce sont donc vos secteurs qui ont ce rôle à jouer pour le maintien d'une certaine cohésion au sein de l'archipel France.

Un autre point doit être mentionné. 85 % des personnes interrogées estiment que vous êtes à l'image de la population française et que vous représentez bien sa diversité. La société actuelle présente une forte hétérogénéité. Les acteurs économiques qui peuvent se targuer d'être à l'image de l'ensemble de la population ne sont pas si nombreux que cela. Notre société met souvent en avant la déconnexion des élites et le gouffre qui sépare les responsables du terrain. Ce type de critiques ne peut pas être porté à l'encontre des structures que vous représentez. Là encore, c'est un atout sur lequel vous pouvez capitaliser.



Votre potentiel semble donc très intéressant à développer. Les Français, à plus de 50 %, considèrent qu'il est prioritaire que les artisans, commerçants, professions libérales et petites entreprises aient les moyens de développer leurs activités. Cette orientation est en cohérence avec les résultats apportés par les personnes sondées aux questions précédentes. Vous faites office en quelque sorte de couteau suisse dans l'archipel français : vous assurez la proximité, vous assurez la cohésion et vous êtes aussi à l'image de la diversité du pays. C'est pour ces raisons que les Français attendent que les pouvoirs publics vous permettent de vous développer et de faire prospérer vos activités.

## **Débat**

### **Audrey PULVAR**

Nous ne pouvons que revenir sur cette notion d'archipelisation. Vous disiez que la société française est de plus en plus constituée d'îles, entre lesquelles il est de plus en plus difficile d'établir des liens. Les commerçants de proximité apparaissent comme des vecteurs de lien social ; c'est dans ce contexte presque un atout de nature politique.

### **Jérôme FOURQUET**

Il y a 3 ou 4 ans, l'IFOP avait réalisé une enquête portant sur l'impact électoral, en zone rurale, de la présence ou de l'absence de commerces et de services de proximité. Cette étude montrait que le vote en faveur du Front National, dans les communes rurales, était directement corrélé à la densité du tissu de commerces et de services de proximité. Plus un village comptait de commerces et de services, moins le vote FN était élevé. Pour maintenir la cohésion locale, et donner à nos concitoyens le sentiment qu'ils font encore partie de l'histoire en cours, qu'ils sont encore « dans le match », la présence des entreprises de l'U2P est donc un élément de réassurance essentiel.

### **Audrey PULVAR**

En vous écoutant, certains pourraient avoir l'impression d'une tension irréductible entre l'amour affiché pour les artisans, commerçants, libéraux, le fait d'apprécier son boucher ou son coiffeur, le fort attachement à la notion de proximité d'une part, et une prise de conscience réelle de l'importance de ces professions au quotidien d'autre part.

### **Jérôme FOURQUET**

Bien évidemment, des paradoxes peuvent exister. Chaque individu en est rempli. Les déclarations d'amour aux artisans et commerçants de proximité sont fréquentes mais se heurtent parfois à des comportements particuliers, comme aller faire ses courses dans la grande surface du coin. Cela dit, depuis quelques années, la prise de conscience de l'importance du lien social et du rôle d'une présence économique sur les territoires est de plus en plus marquée. Nous parlions précédemment du lien avec le vote FN mais nous pourrions aussi mentionner ici la crise des gilets jaunes ou les débats récurrents sur la disparition des services publics. S'ils dressent un constat lucide et objectif, les Français peuvent estimer que l'évolution des services publics n'est pas forcément bien orientée et que les crédits publics sont de plus en plus rares. Dès lors, leur intérêt pourrait être de cultiver ou de préserver les atouts dont ils disposent, soient les commerces et les acteurs de proximité.

### **Audrey PULVAR**

89 % des Français saluent la qualité du travail réalisé par les artisans, commerçants et professions libérales. Patrick LIEBUS, c'est un niveau qui a particulièrement attiré votre attention.

### **Patrick LIEBUS**

Effectivement, j'avais bien noté ce point particulier. Nous pouvons tous avoir des impressions. Puis un sondage est réalisé en toute rigueur par l'IFOP et les chiffres montrent alors que nos impressions sont vérifiées dans les faits. Les entreprises artisanales proposent de la qualité. Tout le monde souhaite que ces entreprises offrent des services. Mais la gestion d'une entreprise artisanale est lourde, tout comme celle d'une profession libérale. Nous avons des contraintes administratives, des contraintes financières, des contraintes de gestion du personnel, etc.

Et le prélèvement à la source fut une tâche de plus à assurer. Nous prélevons déjà la TVA. Nous sommes donc préleveurs d'impôts et nous faisons des jobs pour lesquels nous ne sommes pas rémunérés.

Comme vous le disiez, les clients nous aiment bien mais ils vont parfois acheter ailleurs. Comment l'expliquer ? Toutes les contraintes que je citais ont un coût et à un moment ou à un autre, ce coût doit être répercuté. Pour les clients, ce que nous proposons est toujours « trop cher » alors qu'ils exigent de la qualité. Les explications sur les coûts d'installation d'un équipement ou sur un tarif horaire peuvent être comprises par les clients mais souvent, ces derniers cherchent des solutions de contournement.

### **Audrey PULVAR**

Est-ce le cas dans le bâtiment ?

### **Patrick LIEBUS**

Bien évidemment, car nous subissons les contraintes dont je parlais ainsi que le poids des normes à respecter, comme toutes les professions. Et dans ce pays, si vous oubliez telle ou telle norme, tout le monde vous tombe dessus.

Les gouvernements cherchent des solutions pour créer de l'emploi et faire baisser le taux de chômage. C'est ainsi que la micro-entreprise a vu le jour. L'auto-entrepreneur peut se comprendre au lancement d'une activité mais il représente une forme de concurrence déloyale. Si un artisan du bâtiment fait un devis, avec la mention de la TVA (et il existe plusieurs taux pour notre secteur...), le client qui voit les chiffres va aller contacter l'auto-entrepreneur car ce dernier a 0 de TVA. C'est impossible à expliquer aux clients.

Dans notre secteur, des discussions portent par exemple sur le traitement des déchets. Un maire a été tué par un camion qui se débarrassait de déchets. Pourquoi avons-nous de telles situations ? Le traitement des déchets coûte cher et le coût de transport pour aller en déchetterie est facturé aux clients par les artisans sérieux. Et dans le même temps, un client peut être en contact avec une personne qui lui dit qu'elle ne prend rien pour emmener les déchets d'un chantier... Et l'on s'étonne d'avoir maintenant de l'amiante dans les bois et les forêts. Tout le monde doit comprendre que si l'on veut des entreprises de proximité performantes, compétentes et de qualité, il faut accepter un certain prix. Et parallèlement, les responsables politiques doivent arrêter de multiplier les contraintes qui déstabilisent le fonctionnement de nos entreprises et qui appuient la concurrence déloyale.

### **Audrey PULVAR**

Les professions de l'U2P n'ont-elles pas aussi un carte à jouer dans le contexte de l'urgence climatique ? Nos habitudes de mobilité, de vie, d'habitat et d'aménagement du territoire vont sans doute sensiblement évoluer. Les tentations du retour au local se font ressentir d'autant plus fortement que l'inquiétude face au réchauffement climatique croît.

### **Jérôme FOURQUET**

Historiquement, la question de l'emploi local avait été portée par plusieurs partis politiques, qui mettaient en avant ses retombées économiques positives. Je vous rappelle le slogan « vos emplettes sont nos emplois ». Aujourd'hui, avec la désindustrialisation du pays et la souffrance de bassins d'emploi, cette thématique demeure présente mais est redoublée par une sensibilité écologique

accrue. Faire voyager en conteneurs toutes les marchandises autour de la planète paraît de moins en moins optimal.

Au demeurant, on voit des acteurs de la grande distribution insister sur les approvisionnements locaux. La logique est sans doute appuyée par des enquêtes et des sondages ; le consommateur est devenu sensible à cette problématique. En tout état de cause, la question de la sensibilité environnementale peut être un atout supplémentaire pour vos entreprises.

La mort du maire de Signes s'est par exemple traduite par l'ouverture de la boîte de Pandore sur la question des dépôts illégaux de gravas. Toute une pédagogie paraît nécessaire. Au regard des résultats du sondage et compte tenu des objectifs du gouvernement, vos secteurs pourraient discuter en haut lieu pour réclamer de l'aide pour faire leur travail, en lieu et place d'entraves, car vos entreprises rendent des services économiques mais également des services d'intérêt général, en particulier dans des territoires fragilisés.

### **Audrey PULVAR**

Cela suppose que le consommateur soit informé. Des ONG environnementales peuvent ici jouer un rôle, par exemple sur la question de l'étiquetage. Il faut aussi avoir des informations sur le coût réel. Avoir de la qualité et de la proximité est bien, mais cela a un coût. Un circuit de proximité n'est pas forcément un circuit court. Il faut surtout considérer le nombre d'intermédiaires.

### **Jérôme FOURQUET**

Dans le sondage, on a vu que 92 % des Français estiment que la notion de proximité était positive. Mettre en avant un « circuit de proximité » pourrait donc être une piste de réflexion. Les actions entreprises doivent s'accompagner de communications pour évangéliser les populations, étant entendu que les clients qui viennent vous voir sont, pour beaucoup, sous contrainte. Nos enquêtes montrent en effet que la plupart des ménages arbitrent en permanence dans leur budget, en calculant au plus juste. Il faudrait faire en sorte que des postes de dépenses soient sanctuarisées ; les consommateurs interrogés disent par exemple qu'ils ne font pas d'économies sur tels ou tels produits alimentaires car ils veulent de la qualité et à l'inverse, pour d'autres postes, ils sont prêts à se fournir plus loin et moins cher par manque de ressources. Si elle ne tient pas compte de ce vécu, votre communication pourrait tomber à plat.

### **Audrey PULVAR**

Les professions libérales, en ébullition ces temps-ci, ont-elles été rassurées par nos échanges ? 95 % des personnes interrogées considèrent qu'il faut libérer le potentiel de développement des entreprises de proximité. Vous faites sans doute partie de ces 95 %.

### **Michel PICON**

Absolument. Les professions libérales, comme les artisans, commerçants, sont souvent éloignées des dispositions fiscales votées par les gouvernements. Quand le gouvernement dit qu'il va baisser l'IS, 80 % des personnes présentes pour ces Rencontres de l'U2P ne sont pas concernées ! Nous demandons donc que les régimes d'imposition des petites entreprises et des professionnels libéraux puissent être appréciés plus finement et dans une logique de simplicité. Comme Alain GRISSET le notait ce matin, le bénéfice d'une entreprise n'est pas forcément ce que l'on a pour vivre car on laisse de l'argent dans l'entreprise (fonds de roulement, provisions pour investissement, etc). Quand on est au BIC ou au BNC, il n'y a pas de possibilité de provisionner. Par conséquent, vous subissez un Impôt sur le Revenu qui vous prive de développement.

Je salue l'attachement des Français à la proximité. Mais il faut aussi souligner la rupture territoriale qui apparaît, en particulier pour des professions de santé. Dans les campagnes, deux pharmacies ferment chaque semaine. Ce sont des commerces de proximité qui disparaissent alors que les grandes pharmacies dans les centres-villes continuent de se multiplier. Et quand il n'y a plus de pharmaciens, il n'y a plus de médecins, et vice versa. En France, il n'y a plus que 20 sociétés qui exploitent les laboratoires de biologie. Les contraintes issues du Ministère de la Santé pour les laboratoires sont désormais telles que tous les petites structures disparaissent et vont fermer au profit de grands Groupes qui sont détenus par des fonds de pension. La casse de la proximité prend donc de multiples formes. Tous les domaines du droit, de la santé sont concernés. Les tribunaux de province ferment au profit des grandes cours. Cela fait partir les avocats qui travaillaient localement. Le lien social de proximité, qui est apprécié par les Français, est cassé tous les jours. Il est cassé par une fiscalité dissuasive, il est cassé par des dispositions qui contraignent les professionnels libéraux à quitter les territoires, et cela aboutit à la fracture territoriale que l'on a vue des mois durant sur les ronds-points.

Nous sommes sur une mauvaise pente, il est temps de réagir. Nous le rappelons aux pouvoirs publics en permanence. Nous allons d'ailleurs transmettre cette enquête IFOP car ses résultats devraient inspirer les uns et les autres dans l'application des politiques qu'ils mettent en œuvre.

### **Jérôme FOURQUET**

A l'issue de la crise des gilets jaunes et du grand débat, un moratoire sur la fermeture de services publics (écoles et hôpitaux) en zone rurale a été décidé. Au regard des résultats de l'enquête et des situations concrètes que vous avez évoquées, vous pourriez souligner votre emprise sur les territoires, emprise supérieure à celle des services publics, et rappeler que des décisions qui paraissent lointaines ont aussi des impacts sur la pérennité de vos entreprises. A l'image de ce qui se passe avec ce moratoire des fermetures de services publics, le report ou l'annulation dans l'application d'un certain nombre de normes qui sont pesantes pour vos activités pourrait être une piste.

Quand PSA ferme le site d'Aulnay, toute la France en parle. Quand un agriculteur ferme son exploitation, personne n'en parle, à moins d'un suicide. Vous êtes dans la même situation. Il faut faire masse. Sinon ce qui sera un des plus grands plan social de l'histoire aura lieu et il se déroulera dans une immense indifférence. Après l'année qu'il vient de passer, la sensibilité et la capacité d'écoute du gouvernement offrent peut-être des fenêtres d'opportunité.

### **Audrey PULVAR**

92 % des Français ont une opinion positive de la notion de proximité. 91 % pensent qu'artisans et commerçants l'incarnent au mieux.

### **Joël MAUVIGNEY**

Ces niveaux me font chaud au cœur. Cela confirme les résultats d'une enquête menée par la CGAD, qui donnait *grosso modo* les mêmes chiffres. Notre image est très bonne. Pour les métiers de bouche, on cherche chez nous la convivialité, la taille humaine, etc. Nous sommes effectivement un couteau suisse en étant par exemple une économie de proximité pour les personnes âgées. Reste que cela ne fait pas la recette quand on réalise des prévisionnels d'implantation.

Cela dit, un point me chagrine. La GMS est mal orientée aujourd'hui, à -20 % ou -25 %. C'est considérable mais les entreprises de proximité n'ont pas vu une compensation de leur côté. Le volume de clientèle est certes en hausse mais la progression est d'environ 5 %. Cette progression est bienvenue car le panier moyen a légèrement diminué. Les artisans et commerçants dans l'enquête

sont bien perçus mais l'enquête aurait pu aborder les raisons qui font que les consommateurs vont ailleurs. Le prix peut être évoqué mais ce n'est sans doute pas la seule raison. L'artisanat propose en effet des prix mais aussi des services, comme Patrick LIEBUS le mentionnait à l'instant. La main d'œuvre est en hausse, grâce à l'apprentissage, et c'est tant mieux.

Il y a aussi des reprises d'entreprises. Dans moins de 10 ans, 40 % de chefs d'entreprise partiront à la retraite. La reprise suppose des jeunes mais le marché est encore fragile. L'enquête aurait donc pu aborder les raisons de la non fréquentation des artisans et commerçants de proximité.

### **Audrey PULVAR**

Nous pourrions aussi nous demander où passe le différentiel entre grandes surfaces et entreprises de proximité. Est-ce l'achat en ligne ? Est-ce de la déconsommation, qui est à la mode actuellement et qui pourrait devenir une tendance de fond ?

### **Jérôme FOURQUET**

La mauvaise passe que rencontre actuellement la grande distribution – et c'est sans doute plus qu'une simple mauvaise passe – renvoie en bonne partie à l'idée d'archipelisation. La grande distribution a fonctionné à plein régime dans les années 70 et 80, quand la société était parfaitement homogène, avec une très large classe moyenne. Schématiquement, les grandes surfaces vendaient la même chose à beaucoup de gens. Ce fonctionnement s'est enrayé car la société française s'est fragmentée et complexifiée. Il n'y a plus de consommateur type. Les pertes de la grande distribution se retrouvent en partie dans la croissance de vos activités et en grande partie dans les canaux de vente de ligne.

A cet égard, le succès foudroyant d'un site comme Le Bon Coin fait qu'il contrôle désormais 50 % du marché de l'occasion pour l'automobile et 39 % pour le marché immobilier. C'est colossal. De nouveaux acteurs se mettent donc en place. Parallèlement, et vous avez raison, une partie de la population commence à restreindre certains achats, de manière contrainte du fait du pouvoir d'achat mais aussi parfois par choix et conviction. Je vous renvoie par exemple au débat sur l'obsolescence programmée. Dans le domaine du prêt à porter, on assiste aussi au développement de sites pour des vêtements de seconde main. D'innombrables mutations sont donc à l'œuvre. Des invariants de la société française sont mouvants.

Vous évoquiez les reprises d'entreprises et les métiers de bouche. Des émissions grand public ont eu un fort écho dans la population et participé de fait à la revalorisation de métiers, les métiers de la restauration par exemple, ainsi remis au goût du jour. Là encore vous avez des atouts et vous pouvez jouer de cette stratégie d'influence.

### **Audrey PULVAR**

Un invariant qui bouge désormais est celui du traditionnel modèle pavillonnaire, avec la voiture comme moyen de déplacement et le supermarché de la zone commerciale.

### **Jérôme FOURQUET**

Le modèle évolue effectivement même si l'inertie de nos fonctionnements quotidiens est considérable. Les personnes qui ont une voiture et qui se sont endettées sur 25 ou 30 ans pour aller s'installer à 40 kilomètres de la grande métropole ne vont pas changer de mode de vie du jour au lendemain. Là encore, la crise des gilets jaunes a été un révélateur ; les manifestants avaient ainsi souvent un rapport très ambivalent à la grande distribution. C'était presque un rapport d'amour et de haine. D'un côté, on bloque des centrales d'approvisionnement et on fait des piquets de grève

devant les sites, de l'autre, on aimerait bien y aller faire ses courses. Pour l'implantation des commerces de proximité, la solution est-elle de se coller aux zones commerciales ou de créer d'autres espaces ? La crise des ronds-points était aussi une crise du modèle de l'Etat non urbain et beaucoup est sans doute à réinventer en la matière.

## **Bernard STALTER**

Dans l'enquête, les artisans représentent la proximité. Reste que le constat dressé est celui de politiques conduites pour détruire la proximité. Tous les maires des petites villes voulaient ainsi leur propre hypermarché. Des années durant, la multiplication des GMS a fait mourir les artisans de proximité. Maintenant une prise de conscience apparaît et des fonds publics sont prévus pour accompagner Action Cœur de ville. Apparaît cela dit un risque. Les hypermarchés qui souffrent ont la tentation de revoir leur mode de fonctionnement pour investir les centres-villes, avec des fonds publics, en implantant des enseignes du type Proxi Market ou Carrefour Market. Cela va encore peser sur la véritable économie de proximité. Il est impossible de continuer comme cela.

Depuis des années, des textes de loi sont rédigés pour éviter que les grandes surfaces étouffent les artisans. Cela ne fonctionne pas. Cela ne fonctionne pas car il n'y a pas de vraie volonté politique. Il faut effectivement des actes d'amour à notre encontre. Action Cœur de ville concerne 222 villes. Premièrement, *quid* des autres ? Deuxièmement, n'oublions pas que des élections municipales approchent. Demandons donc à chaque élu ce qu'il a fait et ce qu'il compte faire pour les entreprises artisanales. C'est la vocation des Confédérations et des organisations professionnelles. Nous avons quatre Confédérations qui se battent pour la même chose. Ces Confédérations parlent le même langage de la proximité car les enjeux pour les artisans et commerçants sont ceux des professions libérales. La proximité est en effet celle du bâtiment, du médecin, de l'infirmière libérale, des services, des métiers de bouche. Soyons actifs durant les campagnes électorales à venir pour préparer nos professionnels à investir les territoires et à être présents.

## **Jérôme FOURQUET**

Nous parlions tout à l'heure de fenêtres d'opportunité. Chacun a bien saisi que des élections approchent. Le tout dans un contexte où la sensibilité est plus marquée qu'à une certaine époque. Les problématiques que nous évoquons depuis le début de l'après-midi sont dans le haut de la pile des dossiers des pouvoirs publics, qu'il s'agisse de la vacance commerciale dans les centres-villes ou du rééquilibrage des flux commerciaux par exemple.

*Trois comédiens de la Ligue d'improvisation interviennent sur scène pour illustrer les propos tenus durant cet échange.*



## **Débat**

### **Jacques ROUSSEAU, U2P Pays de la Loire**

Des SRADDET vont prochainement se mettre en place dans les régions. Ce sont des schémas prescriptifs. Dans nombre de régions, on demande à ces schémas d'avoir 0 artificialisation nette pour des zones commerciales. L'U2P ne pourrait-elle pas engager des actions de lobbying auprès des Conseils régionaux pour que cela soit fait dans tous les territoires ?

Par ailleurs, pour évoquer les élections municipales à venir, des EPCI se sont mises en place. Dans certains territoires, des documents d'action commerciale interdisent les commerces de plus de 300 m<sup>2</sup>. Cela maintient l'économie de proximité. L'U2P pourrait donc aussi engager une action d'envergure auprès des EPCI pour que les responsables politiques agissent dans le bon sens et écrivent noir sur blanc les règles à respecter dans les documents de cohérence territoriale pour assurer un meilleur équilibre des territoires.

### **Joël MAUVIGNEY**

Je partage ces points. Il est évident qu'il va falloir profiter de la période des municipales. Nous aurons une action de lobbying. C'est une priorité pour les acteurs de terrain. Le maire est l'interlocuteur principal de l'économie de proximité et ce dernier est un pouvoir avec lequel nous pouvons discuter. A l'inverse, les régions perdent des prérogatives, comme pour la gestion des CFA. Des régions sont d'ailleurs rancunières parfois alors que l'U2P est un des seuls acteurs à les avoir défendues. Comme c'est le cas lors de chaque élection, nous allons avoir de beaux discours et chacun va dire qu'il nous aime. Mais nous attendons des concrétisations et des engagements écrits. Nous pourrions déjà lire avec attention les professions de foi des uns et des autres.

### **Bernard STALTER**

Quitte à lancer un pavé dans la mare, je dirais la chose suivante : si vous voulez que les Conseils régionaux et les EPCI prennent en compte l'artisanat, investissez-vous dans ces structures. A cet égard, je donne l'exemple. Je suis Conseiller régional pour le Grand Est (soit un artisan sur 179 élus alors que l'on compte par exemple 11 agriculteurs) Le Conseil régional n'avait aucune action en faveur de l'artisanat. Aujourd'hui, nous avons un budget annuel de 5 millions d'euros pour ce champ. Il faut être davantage présent et avoir des mandats. Nous ne pouvons pas simplement être dans la critique. Outre les mandats, nous pourrions aussi citer le développement de l'Ecole des cadres. Cela permet d'avoir des représentants dont le positionnement est plus fort et qui sont capables de conduire du lobbying adapté.

Si par exemple une grande surface doit ouvrir dans tel ou tel territoire, le Président de l'EPCI ou de la communauté de communes, voire de la métropole, a la capacité de dire que l'ouverture est possible si et seulement s'il y a des loyers modérés et des cellules prévues pour les artisans. Sinon, vous aurez partout la même chose, à savoir des franchises nationales qui s'implanteront et qui parleront uniquement de profits, certainement pas de proximité ni de territoire.

Vous avez votre destin en main, il faut parfois oser le saisir et prendre des responsabilités.

### **Audrey PULVAR**

Outre les municipales, des élections régionales sont programmées en 2021. Vous avez donc encore un petit peu de temps pour réfléchir à ces enjeux.

## **Vincent PEREZ, Président de la CAPEB Ariège**

Récemment, la Secrétaire d'Etat, Emmanuelle WARGON, a affirmé, pour l'offre à 1 euro, qu'il fallait surveiller de près les artisans. C'était une belle boulette ! Je remercie Patrick LIEBUS qui nous a défendus sur ce sujet.

## **Patrick LIEBUS**

L'anecdote a fait les gros titres, en particulier sur le web. Lors d'une émission, une Secrétaire d'Etat a osé dire que les problèmes dans la construction et la rénovation énergétique étaient dus aux artisans et qu'il fallait les sanctionner... Soit on ignore de tels propos en estimant qu'ils sont inintéressants. Soit on réagit et on publie une lettre ouverte pour rappeler que la manque de considération envers nos professions est intolérable. Quand on rencontre les Ministres, tout se passe bien et on échange sereinement. Et le lendemain, ils expliquent que tout va mal en France et que c'est de la faute des artisans, commerçants et libéraux. Ils citent ainsi la mauvaise qualité de la nourriture, les mauvais services de santé, les mauvaises constructions dans le bâtiment et j'en passe. Il va falloir bien vite arrêter de tenir de tels discours.

C'est pourquoi l'U2P doit véritablement marquer son territoire. Des responsables politiques affirment que tout est de la faute des artisans alors que ces mêmes responsables ont *de facto* généré un système pervers. De faux professionnels font n'importe quoi et font du mal à nos professions. Je pense notamment à certaines plateformes qui téléphonent en permanence pour promouvoir la rénovation énergétique, qui est présentée comme une obligation. La Ministre a osé dire que des artisans agissaient ainsi... Nous ne pouvons pas l'accepter.

Les Ministres peuvent tenir ce genre de discours car ils n'ont pas toujours l'impression que nous représentons quelque chose. Le MEDEF est très visible et très mondialisé. La CPME quant à elle n'a sans doute besoin que d'une cabine téléphonique pour réunir un Conseil d'administration. Nous, nous sommes sur le territoire ; pourtant, on parle bien moins de l'U2P. Il faut remettre les pendules à l'heure et expliquer aux Ministres que les paroles ne suffisent pas, que la flatterie est vaine et qu'ils doivent désormais prendre les bonnes décisions. Manger mieux dans ce pays, faire des travaux de rénovation énergétique ? Qu'on nous permette de le faire et qu'on arrête de supporter les grandes surfaces ou ceux qui exploitent les sous-traitants ! Nous sommes la proximité. Qu'ils pensent aux petits avant toute chose.

Nous parlions des mandats électifs. Pour les professions libérales et les artisans ou commerçants, ce pas toujours évident. D'ailleurs, celles et ceux qui nous expliquent parfois comment nous devrions fonctionner n'ont pas d'entreprise et n'ont donc pas les contraintes afférentes.

## **La Loi de Finances 2020**

**Alain GRISET**  
**Président de l'U2P**

Monsieur le Ministre, le projet de Loi de Finances pour 2020 sera rendu public le 27 septembre 2019. Nous avons sollicité votre éclairage sur ce texte et en particulier sur les dispositions qui auront un impact important sur les différents secteurs de l'U2P. Vous avez été Ministre du budget et des comptes publics puis Ministre du Travail, de la Solidarité et de la fonction publique, de 2007 à 2010. Vous aviez alors négocié, avec les partenaires sociaux, une réforme des systèmes de retraite. Un nouveau projet de réforme est en cours d'examen et nous avons longuement abordé le sujet ce matin, avec le Haut-commissaire DELEVOYE.

### **I. Les mesures défendues par l'U2P**

Dans le cadre de l'examen du projet de Loi de Finances pour 2020, l'U2P défend certaines mesures bien précises en faveur des entreprises qu'elle représente.

Je pense tout d'abord aux mesures qui visent à l'équité sociale et fiscale. Ce thème est très cher à l'ensemble de nos collègues car ils vivent au quotidien des situations dans lesquelles cette équité n'est malheureusement pas respectée.

Nous demandons par exemple la suppression de la majoration des bénéficiaires imposables à l'IR pour les entreprises individuelles qui n'adhèrent pas à un organisme de gestion agréé. Vous me disiez il y a quelques jours que ce sujet était assez ancien ! C'est vrai.

Nous demandons également de généraliser à l'ensemble des entrepreneurs exerçant en nom propre la possibilité d'opter pour l'IS. C'est possible en EIRL mais pas pour les autres statuts juridiques en nom propre.

Nous demandons enfin que, pour la même activité exercée, les entrepreneurs acquittent les mêmes charges, quel que soit le statut ou le régime social ou fiscal de l'entreprise. L'U2P demande ainsi que le régime de la micro-entreprise soit limité à 2 ans pour tous ceux qui exercent leur activité à titre principal. Dans son projet de budget, le gouvernement indique qu'il souhaite réduire de 3 à 1 an les exonérations de charges pour les micro-entreprises. Nous aimerions que vous puissiez soutenir cette mesure.

Concernant le partage de la valeur, le Président de la République, en réponse au mouvement des gilets jaunes, a fait instaurer une prime pour les salariés. Le dispositif devrait être reconduit en 2020, sous condition de mise en place d'un accord d'intéressement. Pour nos entreprises employant moins de 20 salariés, nous demandons la possibilité d'accorder - au moins une fois, une prime facultative, non assujettie à cotisations sociales et sans obligation d'un accord d'intéressement. Le montant de la prime doit en outre être laissé à l'appréciation du chef d'entreprise. La mise en place d'un accord d'intéressement reste très complexe pour les plus petites entreprises.

Certaines des professions que nous représentons sont soumises à la taxe sur les salaires, encore aujourd'hui. Sa franchise est fixée à 1 200 euros. Pour encourager l'emploi dans ces professions, nous soutenons un doublement de cette franchise. Cela permettrait de concrétiser nombre de projets d'embauches.

## **II. La situation du bâtiment**

Bien évidemment, je ne peux pas passer en revue toutes les dispositions spécifiques du projet de Loi de Finances 2020 qui concernent chacune de nos professions. Mais je voudrais plus particulièrement attirer votre attention sur celles relatives au bâtiment. Suppression progressive du tarif réduit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, modifications du crédit d'impôt transition énergétique, suppression de la déduction forfaitaire spécifique : si ces mesures cumulées venaient brutalement à être appliquées, leurs conséquences sur des secteurs qui viennent seulement de renouer avec un début de reprise, après de longues années atones, seraient désastreuses. Ce d'autant plus que tout le monde sait que ces secteurs ont des marges très faibles. Je mentionne enfin, si ces mesures devaient être adoptées, leurs évidents effets négatifs sur l'emploi au sein de ces secteurs.

Nous entendons verser au débat parlementaire des idées constructives visant à conforter les entreprises de proximité. C'est en effet à cette condition que nos entreprises pourront répondre au défi du redressement de la situation économique.

### **Éric WOERTH, Président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale**

Je suis très heureux d'être parmi vous à l'occasion de vos Rencontres annuelles. Comme m'y invite le Président GRISET, je voudrais vous dire quelques mots sur le budget 2020. Mais j'aimerais en préambule rappeler que les entreprises de proximité que vous représentez sont des sociétés de nature très différente. Mais ces entreprises ont un point commun, à savoir le fait d'être des entreprises à taille humaine, réparties sur l'ensemble du territoire, avec une capacité de travail impressionnante. Dans ce cadre, les politiques publiques qui doivent vous accompagner doivent être bien adaptées.

En outre, le monde bouge et si les évolutions en cours sont désormais évoquées de manière banale, le nouveau monde a à la fois besoin de proximité (cf les circuits courts dans le domaine alimentaire, par exemple) et de globalité. La France a donc besoin d'adapter sa législation tout en lui conservant une relative stabilité, qui empêche le contribuable ou le citoyen de s'arracher les cheveux tous les ans ou à peu près.

## **I. Le budget 2020**

Le projet de budget 2020 a été communiqué ce jour, nous découvrons donc les premiers documents attachés à ce texte de loi. Le projet de Loi de Finances sera présenté demain à la commission des Finances par les différents Ministres et nous aurons des échanges et discussions au cours des prochaines semaines. Quels sont les éléments que nous pouvons d'ores et déjà souligner ?

Je ne partage pas la manière dont Gérard DARMANIN présente le budget de la nation. Ce n'est pas un budget du pouvoir d'achat. Le budget 2020 n'est pas non plus le budget de la baisse des impôts. C'est un budget de la dépense.

Notre pays baisse certes les impôts, ce dont se félicitent sans doute les contribuables, mais la question n'est pas là. La véritable interrogation porte sur la manière dont on fait baisser les impôts. Si votre entreprise baisse les prix et ne change rien d'autre, ou augmente même les salariés après

avoir acquis les derniers matériels en vogue, cela ne pourra pas fonctionner très longtemps ! Il ne faut pas avoir le prix Nobel d'économie ou être un expert en gestion pour dresser ce constat.

## 1. Déficits et sables mouvants

Les déficits publics sont très significatifs. Or, au mieux, ils vont se stabiliser en 2020. La France présente un déficit deux fois plus important que la moyenne de la zone euro. Un déficit ne se limite pas à une approche comptable de la politique. Celui ou celle qui vous reproche cette fameuse « approche comptable » est en général une personne très généreuse avec l'argent des autres et bien plus précautionneuse avec son propre argent... Le déficit correspond à l'argent du pays. Ce n'est pas autre chose. Quand un pays est en déficit, il accumule, au fur et à mesure du temps, une dette. La dette de notre pays ne va pas grimper jusqu'au ciel. Aujourd'hui, 40 points de base nous séparent de l'Allemagne. Ce pays a certes ses propres difficultés mais pour être honnête, j'aimerais bien que la France ait les problèmes allemands. La dette allemande représente environ 60 % de la richesse nationale. La dette française atteint quasiment 100 % du PIB. La différence entre ces deux niveaux représente 1 000 milliards d'euros. Soit 4 fois la dette d'un pays comme l'Autriche. Si l'on se cale sur le quinquennat en cours, en tenant compte des réalisations et des projections à venir, on constate que l'écart entre les excédents allemands et les déficits français représente 400 milliards d'euros.

Ce sont des sommes considérables. A un moment donné, cela pèse sur la compétitivité du pays. Les contribuables sont alors mis à contribution et si ce n'est pas le cas, les marchés financiers le sont. Les marchés prêtent certes à la France mais, même à taux négatifs ou à taux très réduits, le pays devra un jour commencer à rembourser. On ne rembourse jamais totalement une dette mais il est impossible de se financer uniquement sur de la dette. Bref, le gouvernement a construit son budget sur des sables mouvants. Au lieu de fondations solides, nous avons face à nous les sables mouvants des taux d'intérêt, les sables mouvants de la croissance, etc.

A ce propos, la croissance 2020 devrait être comprise entre 1,2 et 1,3 %. Ce n'est pas formidable, mais c'est mieux que la moyenne européenne. Reste que ce niveau de croissance ne suffit pas à payer notre modèle social et plus généralement notre modèle. Des économistes tentent ici et là de nous dire qu'il faut profiter des taux bas pour s'endetter. Mais s'endetter pour quoi faire ? Aujourd'hui en France, on s'endette pour les frais de fonctionnement, pour assurer la politique sociale, pour payer les fonctionnaires, etc. Nous ne nous endettons pas pour investir. Les dépenses d'investissement représentent 19 milliards d'euros, sur 370 milliards de dépenses. Nous pourrions examiner l'endettement pour l'investissement, afin de dépasser ces 19 milliards, et se poser les bonnes questions sur la France du numérique, les nouvelles technologies, l'Intelligence Artificielle etc. En revanche, je ne souhaite pas que mon pays augmente sans arrêt les dépenses publiques et tente de régler tous les problèmes par plus de dépenses. Avoir toujours plus de dépenses affaiblit à long terme notre pays. Nous sommes donc face à un budget très court-termiste.

Quand on regarde les 2 ou 3 dernières années, on constate que le pays fait deux fois moins de croissance que prévu. Nous étions il y a 3 ans à 2,2 % de croissance. Nous en sommes maintenant à 1,2 %... Pourtant, l'on fait deux fois plus de déficit. L'Etat prévoyait 0,9 % de déficit par rapport au PIB dans ses prévisions de 2017. En 2020, la hausse du déficit est de 2,2 %. Les choses ne sont donc pas tenues. Le Ministre l'a d'ailleurs dit en indiquant qu'il préférerait baisser l'impôt que baisser les déficits. Ce n'est pas un constat, c'est un aveu de faiblesse et d'incapacité à piloter les finances publiques qui conditionnent une partie de l'avenir du pays. J'étais hier devant l'Assemblée générale des experts-comptables mais ce n'est pas là un raisonnement de comptable. C'est un raisonnement d'avenir et structurant pour notre pays.

## 2. Retours sur quelques mesures

Le budget contient des mesures sur lesquelles je voudrais revenir. Je vais soutenir plusieurs points qui me paraissent naturels. Pour purger le débat autour des auto-entrepreneurs (régime que nous avons créé durant la présidence SARKOZY, avec Hervé NOVELLI), je sais que les réticences des artisans sont marquées. On peut le comprendre car le traitement n'est pas équivalent entre concurrents. A l'époque, nous voulions privilégier les activités complémentaires, dans un contexte de crise et de taux de chômage élevé. Peut-être faut-il aujourd'hui revoir tout cela et revenir aux fondamentaux. Je pense notamment au fait que ces micro-entreprises correspondent bien à des activités complémentaires. Pour l'activité principale, à statut égal, on doit payer les mêmes cotisations et les mêmes impôts. La réduction des forfaits pour les activités complémentaires est en outre une piste à suivre. Nous aurons sans doute ce débat au Parlement.

Concernant les centres de gestion agréés, le mystère reste entier ! Déjà en tant que Ministre du budget, je n'y comprenais rien. Tous les ans, nous avons un débat sur les centres de gestion agréés, pour des raisons qui m'échappent encore. Des réformes ont été conduites mais personne ne paraît satisfait. Là aussi, il faut gommer ce passif. Les centres de gestion sont des entreprises, avec des salariés. Peut-être pourrions-nous donner un avantage à ceux qui passent par les centres de gestion, comme un engagement sur l'absence de contrôle fiscal par exemple durant une certaine durée. Cela serait un principe donnant-donnant, avec les centres qui tiennent la comptabilité et l'administration fiscale qui aurait du temps libéré pour faire autre chose.

Vous avez mentionné la possibilité d'opter pour l'IS plus aisément. Il faut effectivement pouvoir opter plus simplement pour son régime fiscal. Le numérique de ce point de vue facilite la vie. Les nouvelles technologies font en effet que la transformation des informations est rapide et peut déboucher sur des décisions concrètes.

Des primes ont été versées suite à la crise des gilets jaunes. La possibilité de le faire sans accord d'intéressement correspond bien à la spécificité de vos entreprises. Nous déposerons des amendements allant dans ce sens.

Le bâtiment est un secteur assez touché par les mesures qu'envisage le gouvernement. Le crédit d'impôt sur la transformation énergétique doit être apparemment modifié pour en faire une subvention directe. Le gouvernement en profite pour concentrer cette prime avec des seuils de revenus. Ce sont là des réflexes classiques, que nous avons nous aussi. Je note cela dit que les seuils de revenus prévus sont très bas. En France, on est riches avec pas grand-chose apparemment (27 000 euros de revenu fiscal de référence pour une personne seule, 40 ou 45 000 euros pour un couple). Ce sont là des Français moyens, qui gagnent correctement leur vie. Ils ont sans doute suffisamment d'épargne pour avoir des crédits et faire des travaux au domicile. Mais ils n'ont pas nécessairement d'argent pour payer tous ces travaux. Le crédit d'impôt était alors un formidable levier d'action pour la transition énergétique. Nous allons donc demander que les seuils soient augmentés. Ce sont vos clients et des foyers sensibles à la transformation énergétique.

Plus globalement, tout mesurer avec des seuils de revenus a certainement des limites. A mon sens, notamment dans le domaine de la transition énergétique, il ne faut pas tout faire uniquement en fonction des seuils de revenus. Nous devons émettre moins de carbone et le logement, comme les transports, est un secteur clef dans cette logique. Il faut donc que les travaux aient lieu.

La déduction forfaitaire impacte votre secteur mais également d'autres domaines.

Vous avez évoqué un autre point concernant le bâtiment. Pour le gazole non routier, le gouvernement prévoit un étalement des mesures sur 3 ans. C'est une niche. D'ailleurs, le budget 2020 ne contient aucune mesure de baisse de la dépense. Ce sont plutôt des mesures de suppression

de niches fiscales. C'est sans doute plus simple que de baisser la dépense. Le GNR représente environ 600 millions d'euros. Cela touche largement le secteur du bâtiment mais pas uniquement. A mes yeux, on ne peut réduire des niches fiscales que s'il existe des solutions alternatives. Nous ne devons pas placer les Français dans une impasse. S'il n'y a pas de solution alternative, on n'augmente pas les prix de 10, 15 ou 20 %. Or pour vos machines et équipements, sans être un spécialiste, je crois que les solutions alternatives manquent encore. Si la hausse de prix n'est pas reportée sur les consommateurs, ce sont les marges qui baisseront. Ou alors les contribuables paieront puisque les collectivités locales verront les prix augmenter.

Il faut clarifier le statut des travailleurs dit ubérisés. Comme vous l'avez sans doute vu, le Sénat de Californie vient de requalifier les contrats des conducteurs de VTC. Parler de salariés me paraît justifié. Le lien de dépendance et de subordination est évident. Les travailleurs ubérisés sont les esclaves des temps modernes. Ils ne gagnent pas grand-chose et travaillent parfois dans des conditions très dangereuses (cf les livreurs à vélo). C'est Zola au XXI<sup>ème</sup> siècle. Il faut arrêter ce type de fonctionnement et sans doute y réfléchir au niveau européen. Il ne devrait être possible de s'exonérer d'un contrat de travail que dans certaines conditions très précises. En juillet 2017, j'avais regretté que ces sujets ne soient pas abordés dans le cadre de la réforme du droit du travail. Il va falloir adapter notre droit.

## II. La réforme des retraites

Je voudrais pour conclure évoquer la réforme des retraites. Vous avez entendu Jean-Paul DELEVOYE ce matin. Mon opinion sera sans doute un peu différente. Je ne pense pas que nous ayons besoin de réformer les retraites comme le gouvernement souhaite le faire. La terminologie choisie, ce fameux « régime universel », est très jolie et rassure quant au traitement identique pour tous. L'idée de base du gouvernement est qu'il existe des injustices à corriger. Pour ma part, j'ai tendance à considérer que notre système de retraite n'est pas si injuste que cela. Il n'est pas globalement injuste. Il ne repose pas sur un socle d'injustices ! Notre système est solide, il s'est construit au fur et à mesure du temps ; le système 2019 n'est pas le système de l'après-guerre. Les rénovations et réformes ont été fréquentes. La dernière réforme d'ampleur date d'ailleurs de 2010.

A ce jour, le système est à l'équilibre. L'équilibre n'est pas *stricto sensu* atteint pour 2019, du fait de l'impact de la réforme de Marisol TOURAINE et François HOLLANDE qui facilitait les départs anticipés et qui représente 2 à 3 milliards d'euros. Quand nous étions au pouvoir, les déficits des retraites atteignaient 30 milliards. La première des justices d'un système de retraite est d'assurer son financement et de le garantir. Il n'est pas surprenant que tous les 10 ans, nous soyons dans l'obligation de revenir sur cette dimension. Le système de retraite est le miroir de nos vies. L'enjeu n'est pas comptable, systémique ou paramétrique. Les Français demandent simplement à quel âge ils pourront partir et le montant de leur retraite. Ils s'interrogent en outre sur la réversion. Ce sont à ces questions-là qu'il faut répondre. Faire un système universel répond à plusieurs questions mais pas à celles-là.

Un système universel peut-il garantir le financement des retraites ? Absolument pas. Ce n'est pas parce que nous avons les mêmes règles pour tout le monde qu'on garantit le financement. Un système universel peut-il répondre à l'enjeu de la justice ? Pas du tout puisque la justice suppose aussi de prendre en compte des situations qui sont différentes.

Nous aurions d'ailleurs dû terminer la convergence d'un certain nombre de systèmes, une logique engagée par Messieurs BALLADUR, FILLON et moi-même. La véritable injustice est d'avoir des régimes qui concernent beaucoup de monde et que le contribuable finance. Pour les agents de la SNCF ou de la RATP, ou les salariés des industries minières et gazières, le départ en retraite est

ainsi possible quelques années avant d'autres professions comme les médecins ou les artisans et avant tous les autres travailleurs salariés.

Or ce sont ces mêmes personnes qui continuent de travailler qui vont financer les retraites de ces agents, en partie, en tant que contribuables. La contribution atteint au total 5 milliards d'euros. C'est une injustice assez fondamentale.

Pour aller dans le sens de la convergence, nous avons augmenté le nombre de trimestres pour que la durée de cotisations soit la même. Nous avons également décalé de 2 ans l'âge de la retraite. Mais c'était insuffisant. Il était difficile d'aller plus loin, avec des millions de personnes dans la rue. C'est pourquoi je considère que terminer la convergence aurait dû être la voie retenue dans un premier temps.

Il faut qu'il y ait un régime universel de pénibilité. Chacun doit avoir la possibilité de partir avant l'âge de départ en retraite, ce en fonction de critères de pénibilité.

Enfin, faut-il partir plus tôt quand on a commencé à travailler plus tôt ? Je ne le crois pas. Si vous êtes un jeune de 19 ans et que vous ne faites pas d'études, vous travaillez. Si vous décidez de faire des études et si vous avez la chance de pouvoir en faire, vous travaillez également puisque vous travaillez à faire des études. Vous travaillez à vous former et à vous qualifier. Le pays a certainement besoin de personnels qualifiés. Les responsables politiques ne peuvent donc pas dire à la fois que la France a besoin de travailleurs plus qualifiés, avec par exemple la création de France Compétences, et dire à ceux qui acquièrent des compétences que le temps de formation n'est pas du travail. L'âge de départ à la retraite, l'âge où l'on vous autorise à solder votre pension dans un régime par répartition, doit être le même dans les deux cas de figure. Ce sont simplement des parcours différents.

Les choses varient sur un point précis cela dit. Quand vous avez travaillé et cotisé, vous accumulez des droits (points, trimestres, etc). En proportion de votre salaire, vous en accumulez plus que celui ou celle qui a commencé à travailler plus tard. Vous pourrez partir au même âge mais pas dans les mêmes conditions financières. Le dispositif est alors juste et proportionnel aux cotisations que vous avez versées. Et un âge de départ à la retraite est fixé.

Dans le projet du Haut-commissaire, on parle d'un âge pivot. Le gouvernement actuel semble très effrayé par les mesures d'âge. Les Français sont il est vrai éruptifs, surtout ces temps-ci. L'âge est un sujet sensible ; il faut donc être courageux pour aborder des mesures d'âge. Parler d'âge pivot permet de contourner la difficulté. Ces voies latérales vous conduisent à définir un âge où vous avez le droit de partir mais avec moins. Si vous restez plus longtemps que 64 ans, vous partirez avec plus. En réalité, cela existe déjà. Cela s'appelle l'âge du taux plein. L'âge du taux plein, si vous n'avez pas tous vos trimestres, est de 67 ans en France. Parler désormais de 64 ans est donc étrange comme signal envoyé aux Français.

Soit vous considérez, pour équilibrer le système de retraite, qu'un maximum de personnes doivent partir à 64 ans, avec un risque de paupérisation, soit vous décalez l'âge et vous vous donnez quelques années pour aller à 64. Une évolution d'un trimestre ou d'un quadrimestre pour les ans par exemple permettrait d'aller assez vite. A chaque fois, vous économisez 10 milliards d'euros. Et les Français gardent plus de temps à la retraite. Le partage de temps supplémentaire est schématiquement deux tiers/un tiers (un tiers au travail pour deux tiers de temps supplémentaire à la retraite). Ce type de réforme renvoie intrinsèquement à une bonne nouvelle, à savoir que nous mourrons plus tard. C'est la seule qui correspond à une bonne nouvelle de cette nature !

Il devrait donc être possible de conclure un pacte républicain sur le sujet. Le gouvernement a eu beaucoup de temps pour lancer la réforme, plus de 18 mois. Je ne comprends donc pas pourquoi



nous sommes obligés d'avoir un nouveau débat pour expliquer les évolutions du système de retraite. Le régime universel aurait dû concerner les seuls régimes de base. Les régimes complémentaires auraient alors eu la vocation de prendre en compte les différences de situations et des professions.

Vos régimes ne sont pas spéciaux, ils sont autonomes financièrement. Il fallait les laisser tranquilles. Il n'y a pas non plus de raison de vous priver de vos réserves ! Ces réserves ont été constituées au fil des décennies et il n'y a aucune raison de considérer que ces réserves pourraient venir payer une réforme de la retraite des fonctionnaires. A cet égard, il faut certainement réformer les régimes spéciaux, augmenter l'âge de départ et donc faire converger secteurs privé et public. Cela suppose de régler la question des 6 mois *versus* 25 ans, même si cela ne sera pas simple du fait notamment de l'intégration des primes.

La notion de point ne me pose aucun problème. La plupart des systèmes de retraite en France, hors régime général, fonctionne déjà avec un point.

Le gouvernement a eu plus de 18 mois pour expliquer ses ambitions. Il faut certainement faire de la pédagogie mais je ne comprends pas qu'on laisse autant de nuages et de doutes planer sur une réforme de cette nature.

*Trois comédiens de la Ligue d'improvisation interviennent sur scène pour illustrer les propos tenus.*

*Pour les participants, les échanges ont été caractérisés par plusieurs grandes notions : la passion, l'équité, l'échange, la proximité, le collectif, la mobilisation, l'union, la volonté, les métiers, le fait d'être plus fort ensemble, la complexité, le fait d'entreprendre, etc.*

## **Clôture des Rencontres**

### **Alain GRISET**

Avec les Vice-Présidents, je salue la disponibilité des participants aux Rencontres de l'U2P. Nous ne pouvons fonctionner que si vous êtes à nos côtés. Nous demeurons à votre disposition.

### **Joël MAUVIGNEY**

Je suis toujours très heureux de vous revoir. J'avais déjà rencontré plusieurs d'entre vous hier, lors du Congrès de la CGAD. Vous avez des revendications et c'est très bien de nous les faire remonter. Sachez que nous continuerons à nous battre pour faire monter en puissance cette magnifique maison qu'est l'U2P. Nous devons être reconnus, toujours davantage.

Bon retour !

### **Patrick LIEBUS**

Je vous remercie de votre mobilisation et de votre présence durant ces Rencontres. Je salue en outre le travail que vous réalisez au quotidien sur la proximité. Vous êtes celles et ceux qui portent la voix de l'artisanat, du commerce de proximité, du bâtiment et des professions libérales. Grâce à vous, nous pouvons nous faire entendre. Notre voix doit encore mieux porter. Nous devons exister à une échelle plus importante qu'à ce jour. La représentativité est à cet égard le moyen d'exister et d'être ceux, parmi les partenaires sociaux, qui représentent nos métiers. N'hésitez pas à rencontrer les Députés et les Sénateurs et à leur expliquer, en permanence, comment fonctionnent nos métiers et nos secteurs.

Bon retour, à très bientôt.

### **Audrey PULVAR**

Je voudrais pour ma part remercier les équipes techniques qui ont permis le bon déroulement de votre journée ainsi que les hôtesse.

### **Alain GRISET**

Merci à Audrey PULVAR qui nous a accompagnés tout au long de nos Rencontres.

Les Rencontres de l'U2P — 26 septembre 2019

*Document rédigé par Noli me Tangere — 01 45 77 09 77*